



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans la première partie du présent rapport les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, dont le montant net total s'établit à 151 076 200 dollars (157 758 900 dollars en chiffres bruts).

La deuxième partie présente, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, les dépenses prévues pour assurer la sûreté et la sécurité des installations de la MANUI à Bagdad, qui se chiffrent à 180 150 000 dollars.

Le montant total des prévisions de dépenses énoncées dans le présent rapport s'établit donc à 331 226 200 dollars en chiffres nets (montant brut : 337 908 900 dollars).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : opérations de caractère continu		
I. Historique et vue d'ensemble	1–6	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	7–8	6
III. Prévisions de dépenses	9–50	12
IV. Analyse des prévisions de dépenses	51–84	28
Deuxième partie		
Construction de locaux sécurisés pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq		
V. Introduction	85–88	37
VI. Aperçu	89–101	37
VII. Situation actuelle sur le plan de la sécurité	102–105	40
VIII. Soutien du Gouvernement iraquien	106–108	41
IX. Perspectives à long terme et hypothèses de planification	109–110	42
X. Le quartier général intégré de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq	111–132	43
A. Paramètres de planification	111–118	43
B. Le cahier des charges	119	44
C. La conception et la construction	120–122	45
D. La perspective du maître d'ouvrage et la gestion de l'ouvrage	123–126	45
E. Organisation de la gestion des travaux	127–129	46
F. Coordination des travaux	130–132	47
XI. Services communs	133	48
XII. Sécurité sur le site	134	48
XIII. Gestion	135–139	48
XIV. Prévisions de dépenses préliminaires	140–142	49
XV. Dépassement de coûts et gestion des risques	143–146	50
Annexes		
I. Organigrammes		53
II. Récapitulation des propositions de redéploiement de postes		55

Première partie

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : opérations de caractère continu

I. Historique et vue d'ensemble

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), le Conseil a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Dans sa résolution 1546 (2004), le Conseil a affirmé que les Nations Unies doivent jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à mettre en place les institutions d'un régime représentatif. Pour donner suite à cette résolution, la MANUI a apporté une assistance cruciale à la tenue de deux élections et d'un référendum sur la Constitution irakienne. Dans sa résolution 1557 (2004), le Conseil a renouvelé le mandat de la MANUI, tel qu'il est énoncé dans la résolution 1546 (2004).

2. Le 10 août 2007, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1770 (2007), dans laquelle il a actualisé et renforcé le mandat des Nations Unies en Iraq. Il a décidé de proroger de 12 mois le mandat de la MANUI et décidé également que le Représentant spécial du Secrétaire général et la MANUI, agissant à la demande du Gouvernement irakien, s'attacheraient, autant que les circonstances le permettraient, à :

- a) Conseiller, appuyer et aider :
 - i) Le Gouvernement et le peuple irakiens à porter de l'avant le dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale;
 - ii) Le Gouvernement irakien et la Haute Commission électorale indépendante à arrêter les procédures d'organisation d'élections et de référendums;
 - iii) Le Gouvernement irakien et le Conseil des représentants à revoir la Constitution et à en appliquer les dispositions, ainsi qu'à élaborer des procédures de règlement des différends frontaliers internes acceptables pour le Gouvernement irakien;
 - iv) Le Gouvernement irakien à favoriser le dialogue régional, notamment sur les questions de sécurité des frontières, d'énergie et de réfugiés;
 - v) Le Gouvernement irakien, en temps opportun et en fonction de l'évolution de la réconciliation, à planifier, financer et exécuter des programmes de réinsertion des anciens membres de groupes armés illégaux;
 - vi) Le Gouvernement irakien à entreprendre la planification initiale d'un recensement général;
- b) Promouvoir, appuyer et faciliter, en coordination avec le Gouvernement irakien :
 - i) La coordination et l'acheminement de l'aide humanitaire et, le cas échéant, le retour en toute sécurité, en bon ordre et librement consenti des réfugiés et personnes déplacées;

ii) La mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq, notamment en coordination avec les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales;

iii) La coordination et la mise en œuvre de programmes visant à donner à l'Iraq les moyens d'assurer à sa population les services essentiels, et poursuivre au niveau des bailleurs la coordination active de programmes critiques d'aide et de reconstruction financés par le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq;

iv) La réforme économique, le renforcement des capacités et la création des conditions nécessaires au développement durable, notamment en coordonnant leur action avec les organisations nationales et régionales et, le cas échéant, la société civile, les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales;

v) La mise en place d'une fonction publique et de services sociaux et services de base efficaces, y compris à la faveur de programmes de formation et de conférences organisés en Iraq chaque fois que possible;

vi) La contribution des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies aux objectifs décrits dans la résolution 1770 (2007), sous la direction centrale du Secrétaire général agissant par le canal de son Représentant spécial pour l'Iraq;

c) Promouvoir la défense des droits de l'homme et la réforme du système judiciaire et juridique en vue d'asseoir l'état de droit en Iraq.

3. Malgré la situation difficile et complexe sur le plan de la sécurité dans laquelle elle se voit contrainte d'opérer, la Mission a obtenu de très bons résultats en 2007. Le Représentant spécial du Secrétaire général et la MANUI ont continué de jouer un rôle capital s'agissant de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les acteurs politiques. La Mission a également aidé le Gouvernement à renforcer sa capacité de répondre aux besoins du peuple iraquien, en particulier en ce qui concerne l'offre de services de base et la protection des droits de l'homme. La Mission a travaillé en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue d'appeler l'attention sur la nécessité d'apporter un appui international accru aux déplacés irakiens, que ce soit en Iraq ou dans des pays d'accueil à l'étranger. Elle a fourni un appui au Gouvernement iraquien lorsqu'il s'est employé, à Bagdad le 10 mars 2007 et à Charm el-Cheikh le 4 mai 2007, à établir des mécanismes de coopération plus efficaces avec ses voisins, notamment des groupes de travail sur la sécurité des frontières, les approvisionnements énergétiques et les déplacés irakiens. Au titre de l'appui qu'elle fournit à la révision de la Constitution, la MANUI a organisé une série de débats multipartites qui ont permis d'étudier de manière fructueuse certains points constitutionnels controversés, et soumis une série de documents de réflexion au Comité de révision de la Constitution pour l'aider dans ses délibérations. Suite à la création de la Haute Commission électorale indépendante, la MANUI a observé le processus de sélection du Conseil des commissaires et organisé des stages de formation à l'intention des nouveaux commissaires. La MANUI continue de surveiller les violations des droits de l'homme et publie un rapport trimestriel à ce sujet. Ce rapport, qui est un outil efficace de sensibilisation de la communauté internationale, met en lumière des questions spécifiques appelant l'attention tant du Gouvernement iraquien que du Gouvernement régional du Kurdistan. Les appels de

plus en plus nombreux des dirigeants irakiens et des principaux États Membres en faveur d'un renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en Iraq témoignent bien de l'importance de la contribution de la MANUI et de la confiance qu'inspire sa capacité d'être un acteur important et neutre en Iraq.

4. L'Organisation des Nations Unies demeure l'un des organismes chefs de file en ce qui concerne la promotion de la paix et du développement, en particulier dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq, officiellement lancé à Charm el-Cheikh le 3 mai 2007. Le Pacte, présidé conjointement par le Gouvernement irakien et l'ONU, avec l'appui de la Banque mondiale, permettra de mobiliser la communauté internationale et les organismes multilatéraux au cours des cinq prochaines années pour ouvrir de nouvelles perspectives nationales en Iraq. Avec l'aide de ses partenaires régionaux et internationaux, le Gouvernement irakien s'efforcera de mettre en place les structures permettant la transformation économique du pays et son intégration à l'économie mondiale. La MANUI a été invitée à jouer un rôle de premier plan en créant un secrétariat du Pacte afin d'assurer le succès de sa mise en œuvre. Cette fonction contribuera à renforcer encore les efforts qu'elle déploie actuellement pour rapprocher le Gouvernement irakien et la communauté internationale des donateurs et faire le lien entre eux.

5. Le Département des affaires politiques, qui est le département chef de file pour l'Iraq, fixe les grandes orientations et donne les consignes de gestion à la MANUI. C'est lui qui définit les lignes d'action concernant un large éventail de questions de fond, notamment la médiation politique, la réconciliation nationale, l'appui à l'élaboration de la Constitution et aux élections, les droits de l'homme, l'assistance humanitaire et l'aide à la reconstruction. En concertation avec les départements compétents, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de la gestion et le Département de la sûreté et de la sécurité, il donne aussi des conseils sur de nombreuses questions opérationnelles, telles que la gestion de la Mission, la dotation en personnel, l'élaboration du budget, la planification stratégique et administrative et l'appui logistique. Le Groupe des opérations en Iraq, organe interdépartemental et interinstitutions présidé par le Département des affaires politiques, facilite la communication, la planification et la coordination entre les différents éléments du système des Nations Unies qui fournissent un appui à la MANUI.

6. Le budget de la MANUI a été établi sur la base du concept révisé des opérations pour la présence des Nations Unies en Iraq, compte tenu des éléments les plus récents concernant le Pacte international pour l'Iraq. Ce concept doit être exécuté conformément au plan des opérations de la MANUI qui est en cours d'élaboration. Les principales hypothèses retenues aux fins de l'élaboration du budget de la Mission sont les suivantes :

a) Les activités menées dans les domaines constitutionnel et électoral seront plus nombreuses en 2008, compte tenu en particulier de la mise en œuvre des résultats de la révision constitutionnelle, ainsi que de l'organisation de scrutins complexes et de grande ampleur, tels que les élections de gouverneurs, les élections municipales et la tenue possible de référendums sur le statut de Kirkouk et sur les amendements à apporter à la Constitution. Le rythme des activités menées dans les domaines politique, humanitaire, du développement, de la reconstruction et des droits de l'homme sera également plus soutenu en 2008;

b) La MANUI se propose, si les circonstances le permettent, de renforcer sa présence en Iraq, mais compte tenu du plafond fixé pour le personnel et des restrictions concernant les locaux, les effectifs de la Mission dans la zone internationale risquent de rester au même niveau qu'en 2007;

c) La MANUI fournira, de manière coordonnée et à titre remboursable, des services communs (mise à disposition de locaux à usage d'habitation, services de restauration et autres services de base, notamment) à tous les bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant dans sa zone d'opérations. Ces services font actuellement l'objet d'un mémorandum d'accord entre la Mission et les bureaux et organismes des Nations Unies à Erbil et au Koweït, et il est prévu de mettre au point des arrangements comparables pour Bagdad dans un avenir proche. En outre, le bureau de liaison de l'ONU à Bassorah a été temporairement installé en dehors de cette ville, la détérioration de la sécurité début 2007 ayant imposé un tel déplacement;

d) La MANUI continuera de s'acheminer vers une plus grande autosuffisance. Il faudra donc augmenter progressivement les ressources financières et humaines affectées aux activités d'appui et au maintien de la sécurité. À cet égard, la Mission se propose d'engager le processus de construction d'un complexe intégré de l'ONU à Bagdad à la fin de 2007, les travaux proprement dits devant se dérouler au cours de l'année 2008;

e) Les bureaux de la MANUI situés en dehors du pays seront regroupés, et le bureau du Koweït sera transféré à Amman. Les changements structurels liés à ce regroupement seront exposés dans le cadre du projet de budget pour 2009.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

7. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis en ce qui concerne la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Augmentation du nombre de réunions de concertation entre les dirigeants irakiens et avec les principaux autres interlocuteurs (notamment les pays voisins et les autres pays de la région) pour promouvoir le dialogue national

Mesure des résultats

2006 : 20 réunions

2007 (estimation) : 30 réunions

2008 (objectif) : 40 réunions

a) ii) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants ayant une incidence directe sur le processus de réconciliation nationale, telles que les lois relatives à la débaathification, aux élections au niveau

local et dans les gouvernorats, à l'amnistie et aux hydrocarbures (partage des revenus du pétrole)

Mesure des résultats

2006 : aucune loi
2007 (estimation) : 4 lois
2008 (objectif) : 4 lois

- a) iii) Nombre d'accords conclus sur le statut définitif des territoires contestés (dans le contexte de l'article 140 de la Constitution)

Mesure des résultats

2006 : aucun accord conclu
2007 (estimation) : 1 accord conclu
2008 (objectif) : 3 accords conclus

- b) Progrès réalisés en ce qui concerne l'application et la promotion de la Constitution

- b) i) Nombre de lois adoptées par le Parlement iraquien afin d'appliquer les principales dispositions de la Constitution, notamment en ce qui concerne l'établissement des principales institutions

Mesure des résultats

2006 : 1 loi (création de la Haute Commission électorale indépendante iraquienne)
2007 (estimation) : 4 lois
2008 (objectif) : 6 lois

- b) ii) Nombre accru de manifestations de groupes de la société civile, de formations politiques et de groupes d'intérêt visant à faire en sorte que le peuple iraquien adhère à la Constitution

Mesure des résultats

2006 : 10 manifestations
2007 (estimation) : 20 manifestations
2008 (objectif) : 35 manifestations

- b) iii) Nombre accru d'institutions gouvernementales et indépendantes établies conformément aux dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2006 : 1 institution (Haute Commission électorale indépendante)
2007 (estimation) : 2 institutions
2008 (objectif) : 4 institutions

Produits

- Facilitation du processus politique et réconciliation grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général
 - Consultations avec les parties concernées en Iraq et les pays de la région en vue de faire progresser le dialogue national et la réconciliation, ainsi que sur la réalisation d'accords sur le statut définitif des territoires contestés
 - Offre de conseils techniques et juridiques au Gouvernement et au Conseil des représentants, dans le cadre de consultations régulières et d'ateliers, en ce qui concerne l'élaboration de lois et d'amendements constitutionnels efficaces et la création des institutions prévues par la Constitution
 - Offre de conseils techniques et juridiques aux autorités régionales et aux gouvernorats, dans le cadre de consultations régulières, en ce qui concerne l'élaboration des constitutions régionales
 - Offre de conseils techniques et juridiques aux responsables des gouvernorats en ce qui concerne la conception de nouvelles structures régionales et la création des institutions indépendantes prévues par la Constitution
 - Organisation périodique d'ateliers en vue d'appuyer une campagne médiatique d'éducation civique (publicités et articles dans les journaux, émissions de radio et de télévision)
 - Organisation périodique d'ateliers à l'intention des représentants et des cadres des diverses communautés et des différents groupes religieux en Iraq pour renforcer le sentiment d'adhésion de la population à la Constitution
 - Réunions périodiques avec les membres du Conseil des représentants et les responsables du Gouvernement ainsi qu'avec la communauté diplomatique en vue d'assurer une bonne coordination de l'aide internationale et des conseils spécialisés propres à favoriser l'application de la Constitution
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Organisation d'élections et renforcement de la Haute Commission électorale indépendante

c) i) Adoption des lois électorales requises pour la conduite des élections et des référendums

Mesure des résultats

2006 : aucune loi
 2007 (estimation) : 1 loi
 2008 (objectif) : 3 lois

c) ii) Nombre accru d'élections tenues

Mesure des résultats

2006 : aucune élection
 2007 (estimation) : aucune élection
 2008 (objectif) : 2 élections

Produits

- Offre de conseils techniques et juridiques réguliers au Conseil des représentants sur l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire en vue de l'organisation des élections
- Offre permanente de conseils électoraux d'ordre technique au Conseil des commissaires et à l'Administration électorale de la Haute Commission électorale indépendante

Organisation d'activités régulières de renforcement des capacités et d'ateliers sur les questions électorales, ainsi que de voyages d'études pour les membres du Conseil de commissaires, en vue de renforcer la capacité opérationnelle et technique de la Haute Commission électorale indépendante

- Consultations régulières avec les membres de la communauté diplomatique et les institutions électorales afin de coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui électoral d'ordre technique à la Haute Commission électorale indépendante

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Progrès accomplis en matière de renforcement de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme en Iraq

d) i) Nombre accru de centres créés pour la réadaptation des victimes de la torture

Mesure des résultats

2006 : aucun centre

2007 (estimation) : 1 centre

2008 (objectif) : 4 centres

d) ii) Création d'une commission nationale des droits de l'homme par le Conseil des représentants

Mesure des résultats

2006 : non

2007 (estimation) : non

2008 (objectif) : oui

d) iii) Nombre accru de sessions de formation à l'intention du personnel du Ministère des droits de l'homme et du Ministère de la justice en vue de renforcer leurs capacités de s'acquitter de leur mandat

Mesure des résultats

2006 : 8 sessions

2007 (estimation) : 12 sessions

2008 (objectif) : 16 sessions

Produits

- Organisation d'activités régulières de renforcement des capacités visant à améliorer la capacité de la Commission des droits de l'homme, du Ministère de la justice et de la société civile
- Offre régulière de conseils juridiques et politiques au Gouvernement iraquien (dans le cadre de consultations) sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment sur l'adoption d'arrangements institutionnels efficaces propres à garantir le plein respect des droits de l'homme et sur la réforme des lois irakiennes pour qu'elles soient conformes aux normes internationales
- Offre régulière de conseils aux dirigeants politiques et responsables locaux irakiens (dans le cadre de consultations) sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes aux structures décisionnelles à tous les niveaux, sur un pied d'égalité avec les hommes

- Réunions de coordination périodiques à Bagdad, Bassorah, Erbil, Amman et au Koweït avec des représentants du Gouvernement et des organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes en Iraq en vue de l'adoption d'une stratégie globale de protection des droits de l'homme visant à renforcer l'état de droit et les normes relatives aux droits de l'homme
- Offre régulière de conseils techniques aux organisations non gouvernementales nationales et locales (dans le cadre de consultations) pour renforcer les capacités locales dans le domaine de la surveillance du respect des droits de l'homme
- Production et distribution de CD-ROM, et diffusion de publications relatives aux droits de l'homme en arabe dans les ministères compétents, notamment le Ministère des droits de l'homme, le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires étrangères, ainsi qu'auprès d'autres représentants du Gouvernement iraquien et groupes de la société civile (groupes de femmes et organisations non gouvernementales locales, notamment)
- Facilitation et organisation de programmes de formation conjoints avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires du système des Nations Unies (rapporteurs spéciaux chargés d'examiner les questions de la torture et des détentions, HCR, Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à l'intention de responsables gouvernementaux irakiens et de représentants de la société civile
- Organisation d'ateliers de formation réguliers visant à renforcer les capacités du personnel de la bibliothèque du Ministère des droits de l'homme
- Facilitation de réunions organisées conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des experts internationaux et nationaux et des représentants du Gouvernement iraquien, et participation à celles-ci, afin de fournir des conseils sur les questions ayant trait à la justice en période de transition, ainsi qu'à la création d'institutions clefs comme la Commission des droits de l'homme
- Programmes d'information multimédias sur les droits de l'homme à l'échelle nationale et, notamment, diffusion de programmes radiophoniques hebdomadaires, parution mensuelle d'annonces dans les journaux locaux et publication mensuelle d'articles dans les journaux nationaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement des activités de secours, de relèvement et de reconstruction en Iraq

e) i) Nombre accru de réunions du secrétariat du Pacte pour l'Iraq en vue de suivre la mise en œuvre du Pacte

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 2 réunions

2008 (objectif) : 12 réunions

e) ii) Pourcentage accru de gouvernorats auxquels les organisations de secours, de reconstruction et de développement ont accès

Mesure des résultats

2006 : 50 % des gouvernorats

2007 (estimation) : 50 % des gouvernorats

2008 (objectif) : 60 % des gouvernorats

- e) iii) Augmentation des contributions apportées par les donateurs au Fonds d'intervention humanitaire élargi

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 5 millions de dollars

2008 (objectif) : 10 millions de dollars

- e) iv) Augmentation des contributions apportées par les donateurs pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction

Mesure des résultats

2006 : 164 millions de dollars

2007 (estimation) : 200 millions de dollars

2008 (objectif) : 300 millions de dollars

Produits

- Offre de conseils techniques et spécialisés au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq aux fins de l'application du Pacte
 - Exercice de la coprésidence du Pacte
 - Organisation régulière d'ateliers, et offre d'une assistance technique pour renforcer la capacité des ministères irakiens d'établir un plan national d'urgence et de mettre en place les mécanismes de coordination et d'intervention nécessaires à la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations vulnérables en Iraq
 - Organisation périodique de missions d'évaluation des besoins
 - Présentation de rapports périodiques aux partenaires internationaux, aux donateurs et aux autorités irakiennes sur les niveaux d'aide nécessaires
 - Suivi de l'exécution des programmes, projets et activités financés par les donateurs
 - Suivi régulier de l'impact de l'assistance humanitaire et révision des programmes de reconstruction et de relèvement pour renforcer l'aide apportée aux populations vulnérables
 - Présentation de rapports périodiques sur les violations du droit international humanitaire, la promotion des droits de l'homme et l'assistance humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils en période de conflit et la sauvegarde de l'espace humanitaire
 - Coordination régulière avec les organisations non gouvernementales et les donateurs en vue de renforcer les mécanismes régionaux de coordination et de suivi
-

Facteurs externes

8. L'objectif visé pourra être atteint : a) si les circonstances permettent à l'Organisation des Nations Unies de mener à bien le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité; b) si la situation qui règne en Iraq sur le plan de la sécurité n'a pas d'incidences préjudiciables sur la transition politique; et c) si le Gouvernement irakien et les États Membres ont la volonté politique de continuer à soutenir l'action de l'Organisation.

III. Prévisions de dépenses

9. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 151 076 200 dollars (montant brut : 157 758 900 dollars), comme indiqué dans les tableaux 1 et 4. Les tableaux 2 et 3 renseignent sur les effectifs nécessaires. On trouvera également dans le présent rapport une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2008 et le montant correspondant pour 2007, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/252 et présenté dans les rapports pertinents du Secrétaire général (A/61/525/Add.5) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/640).

Tableau 1
Prévisions de dépenses totales (en chiffres nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
Militaires et personnel de police	30 233,2	22 897,9	7 335,3	14 920,7	–	11 818,8	3 101,9
Personnel civil	121 120,2	117 361,3	3 758,9	70 672,6	–	56 897,5	13 775,1
Dépenses opérationnelles	94 457,7	83 039,1	11 418,6	65 482,9	20 683,3	58 274,2	7 208,7
Total	245 811,1	223 298,3	22 512,8	151 076,2	20 683,3	126 990,5	24 085,7

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Total
Postes approuvés pour 2007	1	2	2	8	19	70	81	28	211	249	3	463	82	469	1 014
Postes proposés pour 2008	1	2	2	9	20	71	80	24	209	234	3	446	97	495	1 038
Variation	–	–	–	1	1	1	(1)	(4)	(2)	(15)	–	(17)	15	26	24

10. L'effectif proposé pour la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est de 1 038 membres du personnel civil, dont 446 fonctionnaires internationaux [209 administrateurs et 237 agents du Service mobile et des services généraux (Autres classes)] et 592 fonctionnaires recrutés sur le plan national

(97 administrateurs et 495 agents locaux), 8 officiers de liaison et 298 militaires affectés aux unités de garde.

11. Le tableau d'effectifs proposé enregistre une diminution nette de 17 postes de fonctionnaires internationaux (2 administrateurs et 15 agents du Service mobile) et une augmentation nette de 41 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national.

12. Le tableau 3 renseigne sur les changements d'effectifs dans les différents lieux d'affectation.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2007															
Bagdad	1	1	2	8	13	40	41	20	126	104	1	231	37	178	446
Bassorah	–	–	–	–	1	4	6	2	13	29	–	42	15	37	94
Erbil	–	–	–	–	1	4	5	2	12	28	–	40	12	37	89
Kirkouk	–	–	–	–	–	2	4	–	6	7	–	13	6	28	47
Koweït	–	–	–	–	1	12	14	1	28	57	1	86	1	124	211
Amman	–	1	–	–	3	8	11	3	26	24	1	51	11	65	127
Total 2007	1	2	2	8	19	70	81	28	211	249	3	463	82	469	1 014
Postes proposés pour 2008															
Bagdad	1	1	2	8	14	39	38	16	119	108	1	228	51	170	449
Bassorah	–	–	–	–	1	3	6	2	12	13	–	25	11	38	74
Erbil	–	–	–	–	1	5	5	2	13	31	–	44	15	54	113
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	4	–	7	6	–	13	4	32	49
Koweït	–	–	–	1	1	13	17	1	33	54	1	88	2	121	211
Amman	–	1	–	–	3	8	10	3	25	22	1	48	14	80	142
Total 2008	1	2	2	9	20	71	80	24	209	234	3	446	97	495	1 038
Variation	–	–	–	1	1	1	(1)	(4)	(2)	(15)	–	(17)	15	26	24

13. Les changements d'effectifs proposés pour les différents lieux d'affectation par rapport à 2007 sont décrits ci-après.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2007	1	–	1	–	5	8	2	–	17	4	–	21	9	10	40
Postes proposés pour 2008	1	–	1	–	5	7	3	–	17	4	–	21	27	7	55
Variation	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	18	(3)	15

14. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général à exécuter le mandat de la MANUI et est chargé de la gestion d'ensemble de la Mission et de la coordination de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies en Iraq. Il est aussi le responsable désigné pour les questions de sécurité en Iraq. Relèvent directement de son autorité le Représentant spécial adjoint principal chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution et le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'assistance humanitaire (qui ont tous deux rang de sous-secrétaire général), le Chef de cabinet (D-2), le Chef du Bureau des droits de l'homme (D-1), le Chef du Bureau de l'information (D-1), le Chef du Service de sécurité et de sûreté (D-1) et le Directeur de l'administration (D-1). En tant que responsable désigné, le Représentant spécial préside également les réunions de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, le Conseiller principal pour la sécurité lui faisant directement rapport sur les questions ayant trait à ce domaine. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend également un secrétariat, le Bureau du porte-parole, le Groupe de coordination de l'appui sur le terrain, le Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Iraq, le Bureau de l'auditeur résident et le Bureau du Chef de cabinet.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Nombre de postes actuel : 22 (1 Secrétaire général adjoint, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 agents du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux)

Personnel recruté

sur le plan international : création de 1 poste (P-3) (redéploiement), suppression de 4 postes (3 P-5, 1 P-4) (redéploiement)

Personnel recruté

sur le plan national : suppression de 3 postes (agents locaux) (redéploiement)

15. Il est proposé de renforcer la capacité d'audit de la MANUI en créant un poste supplémentaire d'auditeur (P-3), dont le titulaire aura pour tâches de fournir des services de conseil de gestion à l'administration de la MANUI, de participer aux travaux généraux d'audit et de seconder et d'aider l'auditeur résident dans toutes ses

activités d'audit. Le poste sera pourvu par redéploiement d'un poste P-3 du Bureau de l'assistance électorale, dont les fonctions ne se justifient plus.

16. Il est par ailleurs envisagé de redéploier les postes des chefs du bureau de zone de Bassorah et de celui d'Erbil (P-5) et le poste du spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5), pour les affecter au Service administratif/Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général, afin de réduire le nombre de fonctionnaires relevant directement du Représentant spécial et de faire ainsi en sorte qu'il dispose de davantage de temps pour s'occuper des questions politiques urgentes.

17. Il est en outre proposé de redéploier quatre postes dont les fonctions ne se justifient plus pour les allouer à d'autres bureaux, comme suit : un poste P-4 serait redéployé au Bureau des affaires politiques, deux postes d'assistant d'information (agents locaux) au Bureau de l'information, où leurs titulaires seraient chargés de tenir à jour le site Web, et un poste d'assistant linguistique (agent local) au Bureau des affaires politiques.

Bureau du Chef de cabinet

Nombre de postes actuel : 18 (1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents locaux)

Fonctionnaires internationaux : création de 3 postes (P-5) (redéploiement)

Personnel recruté sur le plan national : création de 18 postes (administrateurs) (7 nouveaux postes et 11 postes redéployés)

18. Il est proposé de redéploier du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau du Chef de cabinet les postes de chef des bureaux de zone d'Erbil et de Bassorah (P-5) et le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5), dont les titulaires continueront d'exercer les mêmes tâches qu'actuellement, et de créer 18 postes d'officier de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), dont les titulaires seront affectés dans les gouvernorats où ils seront en contact avec les autorités compétentes. Les officiers de liaison devront se tenir informés de tous les faits pertinents, programmes, projets et activités relevant du mandat de la MANUI dans les domaines politique, constitutionnel et électoral ainsi que dans ceux des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire, de la reconstruction et du développement, et présenter régulièrement des rapports au Chef de cabinet sur tous les faits marquants.

19. Onze postes d'administrateur recruté sur le plan national seront pourvus par redéploiement, dont neuf provenant du Bureau des affaires politiques, un du Bureau des droits de l'homme et un des services médicaux.

B. Services fonctionnels

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	
Effectifs approuvés pour 2007	–	2	1	6	11	36	38	8	102	6	2	110	63	55	228
Effectifs proposés pour 2008	–	2	1	7	11	39	36	6	102	6	2	110	56	62	228
Variation	–	–	–	1	–	3	(2)	(2)	–	–	–	–	(7)	7	–

Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général

Nombre de postes actuels (4) : 1 Sous-Secrétaire général, 1 P-4, 1 agent des services généraux (1^{er}C), 1 administrateur recruté sur le plan national

Personnel recruté

sur le plan international : Création d'un poste D-1

20. Aux termes de la résolution 1770 (2007), l'Organisation des Nations Unies est priée de conseiller le Gouvernement iraquien, de l'appuyer et de l'aider à favoriser le dialogue régional. Afin de renforcer la capacité de la MANUI de favoriser ce dialogue, il est proposé de créer un poste de directeur (D-1) à Téhéran, dont le titulaire sera chargé d'assurer la liaison avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran pour les questions relevant du mandat de la MANUI, d'aider à concevoir des solutions pour renforcer le dialogue avec les autorités iraniennes sur les questions relatives à l'action de la MANUI, de surveiller l'évolution de la situation politique dans les domaines ayant trait à l'Iraq, ainsi que d'analyser et d'appuyer l'action menée par la MANUI avec les voisins de l'Iraq pour promouvoir un dialogue régional constructif et d'en rendre compte.

Bureau des affaires politiques

Nombre de postes actuels (48) : 1 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 1 agent du Service mobile, 16 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : Création de 2 postes (P-4) (redéploiement)

Personnel recruté

sur le plan national : Création de 5 postes d'agent local (4 nouveaux postes et 1 redéploiement)

Suppression de 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national (redéploiement)

21. Il est proposé de redéployer un poste de coordonnateur (P-4) du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau des affaires politiques à Kirkouk, en raison de l'évolution de la situation politique dans cette ville, et de transformer un poste de spécialiste de l'assistance électorale (P-4) à New York en poste de spécialiste des questions politiques (P-4), également à New York. Ce changement est devenu nécessaire en raison du changement d'orientation du mandat de la Mission, qui ne consiste plus simplement à appuyer directement l'organisation d'élections, mais a aussi pour objet de promouvoir le dialogue aux niveaux national et régional, ce qui a progressivement entraîné une augmentation du volume de travail pour l'équipe politique à New York. En particulier, à la dernière réunion ministérielle élargie de l'Iraq et des États voisins, qui s'est tenue à Istanbul le 1^{er} novembre 2007, les participants ont approuvé la création d'un mécanisme d'appui, bénéficiant d'un solide soutien de l'ONU, qui sera chargé de coordonner les décisions prises dans le cadre du processus ministériel élargi et des trois groupes de travail régionaux sur la sécurité des frontières, l'énergie, et les réfugiés et les personnes déplacées, et d'en suivre l'application. L'équipe politique à New York aura donc à répondre à des demandes de plus en plus nombreuses d'assistance, de soutien et de promotion du dialogue régional en cours.

22. Par ailleurs, pour appuyer le travail quotidien des bureaux de zone et favoriser une bonne compréhension des activités au titre du programme et la communication à leur sujet avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les autres entités concernées, il est proposé de créer cinq postes d'assistant linguistique (agents locaux), soit deux postes à Erbil, deux postes à Kirkouk et un poste à Amman, qui sera pourvu par redéploiement d'un poste du Bureau du Représentant spécial.

23. Sept postes de spécialiste des affaires politiques à Bagdad, un à Kirkouk et un à Bassorah (administrateurs recrutés sur le plan national) seront redéployés au Bureau du chef de cabinet où leurs titulaires exerceront les fonctions d'attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) et seront chargés de regrouper toutes les activités de liaison dans les provinces et d'établir des rapports, comme il est indiqué au paragraphe 18 ci-dessus.

Bureau de l'assistance électorale

Nombre de postes actuels (28) : 1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 10 P-3, 1 agent du Service mobile, 5 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international :

Suppression de 5 postes (redéploiement)

Création d'un poste P-4 (reclassement d'un poste P-3)

24. Compte tenu des besoins et des exigences qu'il faudra satisfaire au cours de l'année à venir, la Mission recommande le redéploiement de six postes dont les fonctions ne se justifient plus ou qui sont prises en charge par d'autres prestataires d'aide à l'Équipe internationale d'assistance électorale, tels que la Fondation internationale pour les systèmes électoraux ou des programmes financés par le module G du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. Il s'agit des postes suivants : un poste de spécialiste (hors classe) du renforcement des capacités (P-5), un poste d'informaticien (P-3), un poste de spécialiste du

renforcement des capacités (P-3), un poste de spécialiste des opérations (Amman) (P-3), et un poste de spécialiste de l'assistance électorale (New York) (P-4).

25. Il est proposé de reclasser à la classe P-4 l'actuel poste P-3 de fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports et de changer les fonctions attachées à ce poste pour le transformer en poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-4). Le titulaire de ce poste travaillera en étroite collaboration avec ses interlocuteurs de la Division des relations extérieures à la Haute Commission électorale indépendante; il fournira des conseils techniques sur les relations avec les médias, les partis et les organisations politiques, ainsi que des services de liaison avec les candidats, et appuiera les programmes d'observation des élections. Il appuiera aussi le conseiller technique principal et le chef des opérations en leur fournissant des renseignements et des conseils sur les stratégies des partis politiques et la collaboration avec la Haute Commission.

26. Il est proposé que le poste de spécialiste (hors classe) du renforcement des capacités (P-5) soit redéployé au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination humanitaire, où il est prévu de créer un poste de chef des affaires humanitaires et du développement (P-5). Il est également proposé que le poste de spécialiste de l'assistance électorale à New York (P-4) soit redéployé et transformé en poste de spécialiste des affaires politiques (P-4), également à New York. Trois postes P-3 seront redéployés pour pourvoir les postes suivants : un poste de vérificateur au Bureau du Représentant spécial, un poste de spécialiste des affaires humanitaires au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire et un poste de spécialiste des questions constitutionnelles au Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution.

Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution

*Nombre de postes actuels (16) : 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2,
3 administrateurs recrutés sur le plan national,
2 agents locaux*

Personnel recruté

sur le plan international : Création d'un poste P-3 (redéploiement)

Suppression de 2 postes P-2

27. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de spécialiste des questions constitutionnelles (P-3) dont le titulaire sera chargé de fournir des conseils sur les modalités législatives concernant la Constitution, y compris tous les aspects de la révision constitutionnelle de 2007, qui sera pourvu par redéploiement d'un poste du Bureau de l'assistance électorale, et de supprimer deux postes P-2.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire

*Nombre de postes actuels (73) : 1 Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 1 P-5, 8 P-4,
11 P-3, 3 P-2, 3 agents du Service mobile, 1 agent
des services généraux (Autres classes),
24 administrateurs recrutés sur le plan national,
20 agents locaux*

Personnel recruté

sur le plan international : *Création d'un poste P-5 et d'un poste P-3 (redéploiement)*

28. La communauté internationale et le Gouvernement iraquien ayant pris acte du fait que la situation humanitaire se détériorait en Iraq et que quelque 8 millions de personnes avaient besoin d'une aide immédiate, un cadre stratégique d'action humanitaire a été établi et la MANUI met actuellement au point un plan d'action, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les autorités irakiennes et les donateurs.

29. Il est proposé de créer un poste de responsable des affaires humanitaires et du développement (P-5), dont le titulaire sera chargé de coordonner les activités humanitaires avec le Gouvernement iraquien, la communauté internationale des donateurs, de nombreuses organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que l'antenne en Iraq du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire. Le responsable des affaires humanitaires et du développement s'attachera à ce que tous les partenaires de la MANUI collaborent activement pour faire face à la grave crise humanitaire que traverse l'Iraq. Il est prévu que le Groupe de l'assistance humanitaire du Bureau participe directement à la programmation, au financement, à la mise en œuvre et au suivi des activités de secours d'urgence, et continue de fournir l'appui nécessaire à l'équipe de pays des Nations Unies, en travaillant depuis Amman et en renforçant sa présence en Iraq. En outre, le responsable des affaires humanitaires et du développement fournira un appui au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq coprésidé par l'ONU, qui sera assuré par au moins quatre consultants internationaux chevronnés, qui aideront le Gouvernement iraquien dans les premières phases de la mise en œuvre du Pacte. La création d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3), dont le titulaire aura pour tâche principale d'intégrer et de coordonner le travail de tous les acteurs de l'assistance humanitaire en Iraq, permettra de renforcer l'action humanitaire de Bagdad.

30. Ces deux postes seront pourvus par redéploiement de postes et réaménagement des fonctions du Bureau de l'assistance électorale.

Bureau des droits de l'homme

Nombre de postes actuels (46) : 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 1 agent du Service mobile, 18 administrateurs recrutés sur le plan national, 13 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : *Création d'un poste P-4 (redéploiement)*

Personnel recruté

sur le plan national : *Suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (redéploiement)*

31. Le Bureau de Bagdad développera ses activités en faveur du respect des droits de l'homme, notamment en aidant les ministères irakiens à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de spécialiste des droits de l'homme (P-4), par redéploiement d'un poste du Service de la sûreté et de la sécurité dont les fonctions ne se justifient plus; le titulaire de ce poste aidera le spécialiste des droits de l'homme hors classe (P-5) à mettre au point des activités de promotion des droits de l'homme, à coordonner et à appliquer

conjointement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Union européenne et d'autres donateurs, les projets de promotion des droits de l'homme, et à assurer la liaison et collaborer avec le secrétariat du Pacte international pour l'Iraq, qui aura besoin de services spécialisés pour atteindre les objectifs fixés.

32. Un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont les fonctions ne se justifient plus sera redéployé au Bureau du Chef de cabinet pour assurer les fonctions d'attaché de liaison.

Bureau de l'information

*Nombre de postes actuels (13) : 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2,
1 administrateur recruté sur le plan national,
6 agents locaux*

*Personnel recruté
sur le plan national :*

*Création de cinq postes [3 administrateurs
recrutés sur le plan national) (nouveaux postes),
2 agents locaux (redéploiement)]*

33. Les principaux changements apportés au tableau d'effectifs concernent la création de postes d'administrateur recruté sur le plan national pour renforcer les services d'information à Bagdad, Amman, Erbil et Kirkouk, en vue d'améliorer la collecte d'informations, d'accroître leur fiabilité et la rapidité de leur diffusion et de renforcer les capacités des services publics irakiens dans ce domaine. À cet égard, il est proposé de créer trois postes de fonctionnaire de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), respectivement à Amman, à Bagdad et à Erbil, dont les titulaires seront chargés de rassembler les nouvelles publiées dans la presse régionale et locale, de les analyser et d'en rendre compte, et de redéployer au Bureau de l'information deux postes d'agent local du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, dont les fonctions ne se justifient plus, pour exercer des fonctions d'assistant à l'information (agent local) et d'assistant à la tenue du site Web à Erbil (agent local).

C. Service de la sûreté et de la sécurité

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	–	–	–	1	1	8	13	19	42	111	–	153	7	115	275	
Effectifs proposés pour 2008	–	–	–	1	1	7	12	16	37	101	–	138	12	137	287	
Variation						(1)	(1)	(3)	(5)	(10)		(15)	5	22	12	

Nombre de postes actuels (275) : 1 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 13 P-3, 19 P-2, 111 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 115 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : Suppression de 15 postes (1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 10 agents du Service mobile)

Personnel recruté

sur le plan national : Création de 27 postes (5 administrateurs recrutés sur le plan national, 22 agents locaux)

34. Afin d'assurer la sécurité du personnel et des activités de la MANUI, ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq, le Service de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies a pris un certain nombre d'initiatives en vue de faire mieux concorder sa structure et ses effectifs. Le Service a d'abord procédé à un examen de la structure, compte tenu des rôles et des tâches qui lui ont été assignés pour 2007 et 2008. Deuxièmement, il a été décidé que la Mission devrait avoir un mode de fonctionnement plus autonome et compter davantage sur ses propres forces pour assurer sa protection, afin de pouvoir fonctionner de manière efficace et sûre lorsque l'appui de la Force multinationale viendrait à diminuer. Troisièmement, il a été constaté que la situation en matière de sécurité avait accru la nécessité pour les agents de sécurité de disposer de compétences particulières et que le recrutement de personnes ayant les qualifications voulues améliorerait les contacts futurs avec le gouvernement du pays hôte et la communication avec les services administratifs et logistiques de la MANUI et ses services d'achats, tout en améliorant la qualité du personnel chargé de la sécurité.

35. On trouvera dans le tableau qui suit le détail des modifications proposées concernant les effectifs :

Nouveaux postes nécessaires

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Groupe</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Nombre de postes</i>
Erbil	Groupe sûreté et sécurité	Administrateur recruté sur le plan national	Agent de sécurité	2
Kirkouk	Groupe sûreté et sécurité	Administrateur recruté sur le plan national	Agent de sécurité	1
Koweït	Groupe sûreté et sécurité	Administrateur recruté sur le plan national	Agent de sécurité	2
Amman	Groupe sûreté et sécurité	Agent local	Garde ou auxiliaire de sécurité	6
Bagdad	Groupe communications et sécurité	Agent local	Opérateur radio	2
Bagdad	Groupe spécial d'enquête	Agent local	Assistant administratif	1

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Groupe</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Nombre de postes</i>
Bassorah	Groupe sûreté et sécurité	Agent local	Auxiliaire de sécurité sur le terrain	1
Amman	Groupe communications et sécurité	Agent local	Opérateur radio	6
Erbil	Groupe sûreté et sécurité	Agent local	Garde	6
Total				27

Suppressions proposées

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Groupe</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Nombre de postes</i>
Bagdad	Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité	P-2	Agent de sécurité	(2)
Koweït	Section d'analyse des renseignements en matière de sécurité	Agent du Service mobile	Agent de sécurité	(1)
Amman	Cellule de planification de la Mission	Agent du Service mobile	Agent de sécurité	(1)
Bassorah	Groupe communications et sécurité	Agent du Service mobile	Agent de sécurité	(1)
Bagdad	Groupe de planification de la Mission	Agent du Service mobile	Agent de sécurité	(1)
Amman	Groupe du contrôle des activités de la Mission	Agent du Service mobile	Agent de sécurité	(1)
Total				(7)

Redéploiements proposés

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Groupe</i>	<i>Classe</i>	<i>Bureau ou section destinataire</i>	<i>Nombre de postes</i>
Bassorah	Groupe sûreté et sécurité	P-4	Droits de l'homme	(1)
Bagdad	Groupe spécial d'enquête	P-3	Services médicaux	(1)
Bagdad	Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité	P-2	Bureau du chef de l'administration	(1)
Amman	Groupe d'appui aux opérations	Agent du Service mobile	Services médicaux	(4)
Koweït	Groupe sûreté et sécurité	Agent du Service mobile	Communications et informatique	(1)
Total				(8)

D. Division de l'administration

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	
Effectifs approuvés pour 2007	–	–	–	1	2	18	28	1	50	128	1	179	3	289	471
Effectifs proposés pour 2008	–	–	–	1	3	18	29	2	53	123	1	177	2	289	468
Variation	–	–	–	–	1	–	1	1	3	(5)	–	(2)	(1)	–	(3)

Bureau du Chef de l'administration

Nombre de postes actuel (23) : 1 D-1, 5 P-4, 4 P-3, 7 agents du Service mobile, 6 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : Création d'un poste P-2 (redéploiement)

Suppression de 2 postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile) (redéploiement)

36. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-2) au Bureau du Chef de l'administration; le titulaire de ce poste sera chargé de conseiller le Chef de l'administration sur des questions relatives à la sécurité aérienne et aux progrès techniques dans le domaine des opérations aériennes pour l'aider à faire face aux risques et à l'insécurité régnant en Iraq. Ce poste sera pourvu en redéploiant un poste P-2 du Service intégré de la sûreté et de la sécurité, dont les fonctions ne se justifient plus.

37. Le groupe de l'orientation du personnel, composé d'un conseiller du personnel (P-4) et de son assistant (agent du Service mobile), sera redéployé aux Services médicaux.

Services médicaux

Nombre de postes actuel (5) : 1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : Création de 8 postes [dont 1 nouveau poste P-5 et 1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile (redéploiement)]

Personnel recruté

sur le plan national : Suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (redéploiement)

38. La proposition relative au tableau d'effectifs est fondée sur l'hypothèse du repli attendu de la structure médicale établie à Bagdad de la Force multinationale à

la fin de 2007. La création de postes supplémentaires devrait apporter la souplesse nécessaire pour assurer des services médicaux compétents et rapides dans tous les lieux d'affectation de la MANUI.

39. Il est proposé de créer un poste de Chef des services médicaux (P-5), dont le titulaire sera chargé de négocier avec les responsables militaires de la Force multinationale en Iraq et les autorités sanitaires des pays voisins pour faire en sorte que la MANUI dispose de services adéquats. Les bureaux pour l'Iraq de l'Organisation mondiale de la santé sont installés en dehors du pays. Pour que le personnel de la MANUI puisse à tout moment être aiguillé vers des services médicaux appropriés, surtout en prévision de cas où il y aurait de nombreuses victimes, il faut que le Chef des services médicaux ait une bonne vision d'ensemble et soit capable de gérer un personnel aux compétences diverses dans différents contextes. Le titulaire du poste devra également établir des plans de secours en cas de retrait de la structure médicale des Forces multinationales en Iraq et gérer la structure régionale complexe de la MANUI, qui comprend cinq bureaux régionaux répartis dans trois pays, dont trois lieux d'affectation sont constamment exposés au risque d'avoir des blessés parmi le personnel de la Mission.

40. Actuellement, le Chef des services médicaux (P-4) travaille sous les ordres du Chef des services administratifs (P-5), qui est en poste au Koweït. Or, le Chef des services médicaux est affecté de manière permanente à Bagdad, tout comme le Chef de l'administration (D-1). Du fait de l'éloignement géographique et des différences entre les horaires et les jours de travail de l'un et de l'autre, la communication entre le Chef des services médicaux et le Chef des services administratifs enregistre inévitablement des retards. La situation à Bagdad exigeant que le Chef des services médicaux puisse à tout moment s'adresser directement à son supérieur, le fonctionnement de la MANUI gagnerait en souplesse et en efficacité si le Chef des services médicaux, dont le poste serait reclassé à P-5, travaillait directement sous les ordres du Chef de l'administration (D-1). Les deux fonctionnaires pourraient en effet communiquer plus facilement et régler directement les problèmes relatifs aux urgences médicales. Compte tenu de ces exigences opérationnelles les services médicaux devraient dépendre directement du Chef de l'administration. La situation sera réexaminée si les services administratifs sont transférés du Koweït à Bagdad.

41. Compte tenu de sa taille et de la perspective de renforcement des activités de l'ONU dans le nord de l'Iraq, le bureau d'Erbil sera dirigé par un médecin (P-4). Il est prévu que le poste P-4 existant dans le Service soit utilisé à cette fin.

42. Il est également proposé de renforcer les services médicaux en créant trois postes d'infirmier et d'auxiliaire médical (agents du Service mobile) et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), qui seront pourvus par redéploiement de postes du Service de la sûreté et de la sécurité dont les fonctions ne se justifient plus.

43. Il est en outre proposé d'intégrer toutes les fonctions de conseils au personnel, y compris le groupe composé du Conseiller du personnel (P-4) et de son assistant (agent du Service mobile), qui relèvent actuellement du Bureau du chef de l'administration aux Services médicaux, en redéployant les postes correspondants aux services médicaux, et de renforcer le Groupe en lui affectant un poste de responsable du soutien antistress (P-3), qui serait redéployé du Service de la sûreté et de la sécurité, pour faire face au stress auquel est soumis le personnel de la MANUI du fait de l'insécurité qui règne en Iraq.

44. La réorganisation permettra de redéployer au Bureau du Chef de cabinet un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont les fonctions ne se justifient plus aux Services médicaux.

Section des communications et de l'informatique

Nombre de postes actuel (82) : 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 26 agents du Service mobile, 52 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : Création de 2 postes (1 P-3, 1 agent du Service mobile) (redéploiement)

Personnel recruté

sur le plan national : Création d'un poste d'agent local

45. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires à Amman, en prévision de l'augmentation de l'activité logistique que ne manquera pas d'entraîner le regroupement des bureaux du Koweït et d'Amman en un même lieu en Jordanie. Le titulaire du poste d'informaticien (Systèmes et applications Web) (P-3), créé par redéploiement d'un poste de la Section du soutien logistique dont celle-ci n'aura plus besoin, sera chargé de gérer les projets de mise au point de systèmes, de mettre en service les logiciels propres à la Mission et d'assurer leur maintenance et, notamment, de lancer la mise en service, au niveau de la Mission, des progiciels de gestion du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, à savoir le progiciel de gestion intégré, le progiciel de gestion des contenus, le progiciel de gestion de la relation client, le progiciel de gestion de processus métier (business process management) et le portail Web de la MANUI. Le titulaire de ce poste sera chargé de répondre aux besoins du Service de la sûreté et de la sécurité, du Bureau des droits de l'homme et du Bureau de l'information, ainsi que du Groupe de la formation. Il est proposé de créer un nouveau poste d'assistant à l'informatique (agent du Service mobile) par déploiement d'un poste du Service de la sûreté et de la sécurité dont celui-ci n'aura plus besoin, poste dont le titulaire sera chargé de fournir un appui à la mise au point des systèmes et un appui technique, et un poste d'assistant à la gestion du matériel (agent local), dont le titulaire s'occupera de la gestion et du suivi du matériel.

Section des transports

Nombre de postes actuel (77) : 1 P-4, 1 P-3, 8 agents du service mobile, 67 agents locaux

Personnel recruté

sur le plan international : Suppression de 2 postes d'agent du Service mobile (redéploiement)

Personnel recruté

sur le plan national : Suppression de 2 postes d'agent local (redéploiement)

46. En raison du transfert de la responsabilité de la gestion du combustible de la Section du transport à la Section du soutien logistique, il est proposé que tous les postes liés à cette fonction soient redéployés, à savoir deux postes d'auxiliaire carburants et combustibles à Koweït (agents du Service mobile), un poste de

préposé aux carburants et lubrifiants et un poste de magasinier (agents locaux) à Bagdad.

Section du soutien logistique

Nombre de postes actuel (62) : 2 P-4, 6 P-3, 25 agents du Service mobile, 29 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Suppression de 13 postes [effet net de la cession par redéploiement de 9 postes (1 P-3, 8 agents du Service mobile), de la suppression de 6 postes (agents du Service mobile) et de l'acquisition par redéploiement de 2 postes (agents du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : Suppression de 9 postes d'agent local (effet net de la cession par redéploiement de 11 postes et de l'acquisition par redéploiement de 2 postes)

47. Afin de tirer parti de la synergie qui peut découler des liens fonctionnels extrêmement étroits et des apports mutuels existant entre le Groupe du contrôle des mouvements, la Section du soutien logistique et la Section des opérations aériennes, ainsi que de la compatibilité des compétences du personnel de ces services, la MANUI prévoit d'utiliser les appareils des Nations Unies pour assurer tous les transports de personnel et la plupart des transports de marchandises en Iraq. À cet effet, il est proposé d'intégrer le Groupe du contrôle des mouvements dans la Section des opérations aériennes, ce qui se traduira par le redéploiement de 19 postes (8 agents du Service mobile, 11 agents locaux), le redéploiement d'un poste P-3 à la Section communications et informatique et la suppression de 6 postes d'agent du Service mobile).

48. Au total, quatre postes seront redéployés de la Section des transports à la Section du soutien logistique; les titulaires de ces postes seront chargés de toutes les activités de gestion des combustibles pour la MANUI (2 agents du Service mobile et 2 agents locaux).

Section des opérations aériennes

Nombre de postes actuel (14) : 1 P-4, 1 P-3, 9 agents du Service mobile, 3 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Création de 4 postes d'agent du Service mobile (effet net du redéploiement de 8 postes et de la suppression de 4 postes)

Personnel recruté sur le plan national : Création de 10 postes d'agent local (effet net du redéploiement de 11 postes et de la suppression d'un poste)

49. Il est proposé d'intégrer le Groupe du contrôle des mouvements dans la Section des opérations aériennes, ce qui entraînerait le redéploiement de 19 postes au total (8 agents du Service mobile et 11 agents locaux), comme il est indiqué au paragraphe 47.

50. L'intégration du contrôle des mouvements aux opérations aériennes entraîne un regroupement des tâches et la suppression de quatre postes d'agent du Service mobile et d'un poste d'agent local, ainsi que la redéfinition des fonctions d'un assistant du contrôle en vol (agent local) dont le poste sera transformé en poste d'assistant au budget des opérations aériennes (agent local).

Tableau 4
Prévision de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts (1)	Montants estimatifs des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total 2007 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
I. Militaires et personnel de police							
1. Officiers de liaison	1 438,7	1 870,6	(431,9)	995,7	—	511,0	484,7
2. Contingents	28 794,5	21 027,3	7 767,2	13 925,0	—	11 307,8	2 617,2
Total partiel I	30 233,2	22 897,9	7 335,3	14 920,7	—	11 818,8	3 101,9
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	104 215,3	99 791,3	4 424,0	60 057,9	—	49 043,0	11 014,9
2. Personnel recruté sur le plan national	16 904,9	17 570,0	(665,1)	10 614,7	—	7 854,5	2 760,32
Total partiel II	121 120,2	117 361,3	3 758,9	70 672,6	—	56 897,5	13 775,1
III. Dépenses opérationnelles							
1. Consultants	864,9	695,0	169,9	896,6	—	135,2	761,4
2. Voyages	3 432,9	5 705,2	(2 272,3)	2 195,8	—	1 604,4	591,4
3. Installations et infrastructures	31 014,3	36 465,1	(5 450,8)	13 534,0	—	19 594,5	(6 060,5)
4. Transports terrestres	12 223,3	14 978,3	(2 755,0)	16 842,5	15 697,5	10 622,4	6 220,1
5. Transports aériens	21 436,9	5 931,8	15 505,1	16 233,8	—	13 288,6	2 945,2
6. Transmissions	11 295,1	8 019,9	3 275,2	5 759,4	2 327,6	4 817,1	942,3
7. Informatique	6 011,6	6 137,3	(125,7)	4 096,5	2 485,0	2 780,7	1 315,8
8. Services médicaux	864,0	548,2	315,8	836,0	77,2	395,4	440,6
9. Matériel spécial	20,5	17,3	3,2	95,0	93,2	20,5	74,5
10. Fournitures, services et matériel divers	7 294,2	4 541,0	2 753,2	4 993,3	2,8	5 015,4	(22,1)
Total partiel III	94 457,7	83 039,1	11 418,6	65 482,8	20 683,3	58 274,2	7 208,7
Total	245 811,1	223 298,3	22 512,2	151 076,2	20 683,3	126 990,5	24 085,7

IV. Analyse des prévisions de dépenses¹

A. Militaires et personnel de police

(14 920 700 dollars)

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Officiers de liaison	1 438,7	1 870,6	(431,9)	995,7	511,0	484,7

51. Le montant demandé (995 700 dollars), qui servirait à financer le déploiement de huit officiers de liaison à Bagdad, Bassorah, Erbil et Kirkouk (2 dans chaque zone), se décompose comme suit : indemnité de subsistance (missions) (405 000 dollars) et indemnité d'habillement (1 600 dollars) aux taux standard applicables, frais de voyage liés au déploiement (2 300 dollars par voyage) à raison de huit voyages (estimation), frais de voyage liés au rapatriement (2 500 dollars par voyage) à raison de huit voyages (estimation) (38 400 dollars), montant à prévoir au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars) et coût des services d'appui logistique et services de zone-vie (rations, eau, logement), calculé sur la base des dépenses effectives de la Mission en 2007 au taux maximal de 201 dollars par personne et par jour (510 700 dollars). Le montant estimatif de l'augmentation des dépenses en 2008 par rapport à 2007 s'explique par l'augmentation du nombre de voyages conjuguée à la hausse du coût estimatif des services d'appui logistique et services de zone-vie.

52. La variation pour 2006-2007 est principalement due à l'augmentation du coût effectif des services de zone-vie pour l'exercice biennal, compte tenu des besoins effectifs des observateurs militaires concernant ces services sur le terrain, qui sont fournis par la Force multinationale, et du nombre accru de jours pendant lesquels un tel appui a été requis.

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Contingents	28 794,5	21 027,3	7 767,2	13 925,0	11 307,8	2 617,2

53. Le montant demandé (13 925 000 dollars) servirait à financer un total de 298 membres d'unités de garde, à savoir : 223 qui sont déjà sur le terrain et 75 nouveaux membres qui doivent être déployés à Bassorah et Kirkouk. Ce total correspond à la somme des dépenses au titre du remboursement aux gouvernements, aux taux standard applicables, du coût standard des contingents (2 993 700 dollars) et du matériel appartenant aux contingents (15 800 dollars), des dépenses liées au déploiement, à la relève et au rapatriement des militaires (3 218 400 dollars), à raison de 4 500 dollars en moyenne pour chacun des 15 voyages de déploiement et de 3 900 dollars pour chacun des 596 voyages de relève (2 voyages par membre du contingent par an), du coût de l'indemnité journalière (103 000 dollars) et de l'indemnité de permission (43 800 dollars), des dépenses à prévoir au titre de

¹ Les ressources demandées sont exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (119 200 dollars) et du coût des services d'appui logistique et des services de zone-vie (7 431 100 dollars). Ces coûts estimatifs tiennent compte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 26 % en raison des conditions de sécurité à Bassorah et Kirkouk. L'augmentation des dépenses pour 2008 par rapport à 2007 est principalement imputable au déploiement complet de 298 militaires prévu en 2008 (alors que le déploiement a été échelonné en 2007), qui entraînera une augmentation du nombre de voyages au titre de la relève ainsi que des coûts liés aux services d'appui logistique et services de zone-vie.

54. Les économies réalisées en 2006-2007 s'expliquent principalement par la diminution du coût des services de zone-vie, qui seront fournis à moindre coût par des entreprises locales.

B. Personnel civil

(70 672 500 dollars)

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Personnel recruté sur le plan international	104 215,3	99 791,3	4 424,0	60 057,9	49 043,0	11 014,9

55. Le montant demandé (60 057 900 dollars) servirait à financer les traitements (16 771 300 dollars), la prime de risque, au taux mensuel en vigueur, soit 1 300 dollars, l'indemnité spéciale pour l'Iraq, dont le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a demandé qu'il soit tenu compte dans les prévisions de dépenses, comme indiqué dans la lettre du 27 juillet 2007 que le Président du Comité a adressée au Secrétaire général, au taux mensuel de 1 620 dollars (6 608 000 dollars) et les dépenses communes de personnel (9 791 200 dollars), ainsi que l'indemnité de subsistance (missions) (14 588 400 dollars) et le coût des services d'appui logistique et services de zone-vie (12 299 000 dollars) afférents à 446 fonctionnaires recrutés sur le plan international. Un taux de vacance de postes de 40 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2008. Les ressources demandées comprennent également un montant de 80 300 dollars, correspondant à trois mois de traitement et aux dépenses communes de personnel pour le Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques. L'augmentation des dépenses prévues pour 2008 par rapport à 2007 est due principalement à la modification du barème des traitements, à l'augmentation du nombre de jours inscrits au budget pour la prestation de services de zone-vie et à l'augmentation de l'indemnité spéciale pour l'Iraq et de la prime de risque (qui sont respectivement passées de 1 466 à 1 620 dollars par mois, et de 1 000 à 1 300 dollars par mois), contrebalancées en partie par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé qu'en 2007 (40 % en 2008, contre 35 % en 2007).

56. La variation pour 2006-2007 est essentiellement imputable à un taux de vacance de postes plus élevé que celui qui était prévu au budget (taux effectif de 46 % en 2006, contre un taux prévu de 25 %; et taux effectif de 38 % en 2007, contre un taux prévu de 35 %), ainsi qu'aux économies réalisées grâce à la

négociation de contrats de fourniture de services de zone-vie plus avantageux avec des entreprises locales.

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Personnel recruté sur le plan national	16 904,9	17 570,0	(665,7)	10 614,7	7 854,5	2 760,2

57. Le montant demandé (10 614 700 dollars) servirait à financer les traitements (6 817 700 dollars) et les dépenses communes de personnel (2 045 200 dollars) correspondant à un tableau d'effectifs comptant 592 agents recrutés sur le plan national (97 administrateurs et 495 agents locaux), ainsi que les dépenses afférentes à la prime de risque (1 110 200 dollars), au paiement des heures supplémentaires (84 800 dollars) et au versement d'une prime exceptionnelle à tous les membres du personnel recrutés localement en Iraq qui remplissent les conditions requises, en remerciement de leur dévouement sans faille au service de l'Organisation des Nations Unies durant une période de difficultés exceptionnelles et ininterrompues (556 800 dollars). Un taux de vacance de postes de 35 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2008. L'augmentation des ressources demandées pour 2008 par rapport à 2007 est principalement imputable aux postes supplémentaires décrits à la section III ci-dessus et au paiement d'une prime exceptionnelle, dont l'incidence est contrebalancée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes de 35 % en 2008, contre 25 % en 2007.

58. Le montant estimatif de l'économie réalisée en 2006-2007 s'explique principalement par des taux de vacance de postes plus élevés que ceux qui étaient prévus au budget (33 % en 2006, contre un taux prévu de 15 %; et 34 % en 2007, contre un taux prévu de 25 %).

C. Dépenses opérationnelles

(65 482 900 dollars)

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Consultants	864,9	695,0	169,9	896,6	135,2	761,4

59. Le montant demandé (896 600 dollars) servirait à financer des services de consultants fournis aux groupes de travail sur l'énergie, sur la sécurité des frontières et sur les réfugiés, comme demandé par le Gouvernement iraquien (654 300 dollars). Ce montant comprend les honoraires de huit consultants rémunérés pendant 15 mois à un taux équivalant au traitement d'un administrateur de la classe P-5, ainsi que les frais de voyage et l'indemnité journalière correspondants. Il comprend également les honoraires de consultants en formation (242 300 dollars) chargés d'organiser des sessions de formation à l'intention du personnel de la MANUI, principalement dans les domaines de la sécurité, de la gestion et des technologies de l'information et des communications. L'augmentation des dépenses prévues pour 2008 par rapport à 2007 est principalement due à l'utilisation de services de consultants spécialisés

dans les groupes de travail susmentionnés, ainsi qu'aux honoraires des consultants en formation, pour lesquels aucun montant n'avait été inscrit au budget en 2007.

60. Les économies prévues en 2006-2007 sont liées au fait que la Mission a eu moins souvent besoin de recourir à des services ponctuels de consultants à mesure qu'elle s'est dotée de compétences spécialisées dans les domaines des affaires politiques, des droits de l'homme et de l'élaboration de la constitution.

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Voyages	3 432,9	5 705,2	(2 272,3)	2 195,8	1 604,4	591,4

61. Le montant demandé (2 195 800 dollars) servirait à financer les frais de voyage des responsables de la Mission en vue de consultations politiques à New York, en Europe et dans des capitales du Moyen-Orient, ceux des chefs de section appelés à participer à des conférences et à des ateliers à New York (515 400 dollars), les déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission, et, aux fins de la planification et de l'appui administratif, entre les sites de la Mission (920 000 dollars), ainsi que les voyages des fonctionnaires du Siège qui se rendent dans la zone de la Mission afin de fournir un appui dans les domaines des questions politiques, des élections, de la logistique et de la sûreté et de la sécurité (417 700 dollars).

62. Le montant demandé couvrirait également les frais afférents à la formation spécialisée du personnel chargé de la sécurité (343 400 dollars), les frais de voyage du personnel se rendant à Brindisi (Italie) (57 600 dollars) ou dans d'autres centres pour recevoir une formation dans tous les domaines de l'administration (241 300 dollars) ainsi que dans les domaines spécialisés que sont les affaires humanitaires, les droits de l'homme et le règlement des conflits (44 500 dollars). L'augmentation des ressources demandées pour 2007 s'explique principalement par l'intensification prévue des déplacements à l'intérieur de l'Iraq et de la participation du personnel de la Mission à des conférences et ateliers.

63. Les dépassements de crédits prévus pour 2006-2007 découlent principalement de l'augmentation du nombre de voyages aux fins des consultations sur le mandat futur de la Mission, ainsi que des déplacements liés aux cours de formation spécialisés destinés au personnel de sécurité et aux stages de formation standardisés dispensés à Brindisi par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à l'intention du personnel des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales recevant un appui du Département de l'appui aux missions.

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Installations et infrastructures	31 014,3	36 465,1	(5 450,8)	13 534,0	19 594,5	(6 060,5)

64. Le montant demandé (13 534 000 dollars) doit servir à financer l'achat de matériel, notamment du matériel de construction (107 500 dollars), du matériel électrique (173 900 dollars), deux conteneurs réfrigérants et cinq réfrigérateurs

(82 100 dollars), deux groupes électrogènes (149 500 dollars), 10 citernes à eau (28 800 dollars), des climatiseurs et du matériel d'hébergement (186 600 dollars), du mobilier (73 600 dollars) et du matériel de bureau (coffres-forts, projecteurs) (95 000 dollars); il doit aussi servir à financer l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, notamment des caméras de sécurité, détecteurs d'explosifs et combinaisons de protection (1 384 300 dollars) ainsi que du matériel de lutte anti-incendie (188 300 dollars).

65. Le montant prévu permettra aussi de financer la location de locaux à Amman et à Kirkouk (908 300 dollars) – les locaux de Bagdad, Koweït et Bassorah étant fournis sans frais; la location de 54 photocopieurs (304 100 dollars); le coût des services de distribution d'eau (161 900 dollars) et d'électricité (270 000 dollars); les services requis pour entretenir le matériel et pour garantir le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle (171 000 dollars); les services de sécurité pour les bureaux de tous les sites de la Mission, qui utilisent un effectif total de 127 gardiens et 13 superviseurs (2 656 200 dollars); des travaux d'aménagement et de rénovation des installations dans tous les sites (1 498 000 dollars); des travaux de mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle (1 million de dollars); des services de construction, d'un coût total de 2 230 000 dollars, dans le cadre de projets importants de remise en état ou de construction de locaux d'entreposage, d'ateliers et d'installations pour les loisirs du personnel à Amman et Erbil (1 560 000 dollars); des murets en béton, clôtures et guérites à Amman (670 000 dollars); de la papeterie et des fournitures de bureau (150 000 dollars); des pièces détachées et fournitures pour groupes électrogènes (294 000 dollars); des produits d'entretien (375 000 dollars); des fournitures pour la défense des périmètres (225 000 dollars); du carburant pour groupes électrogènes, sur la base d'une consommation estimée à 750 000 litres à raison de 0,62 dollar le litre, ainsi que des lubrifiants (716 100 dollars); et des produits d'assainissement et de nettoyage (104 800 dollars).

66. La réduction des dépenses prévues par rapport à 2007 s'explique principalement par des achats de matériel moins importants et par la diminution considérable des dépenses prévues au titre des services de construction, tous les coûts relatifs au complexe intégré du siège étant présentés dans la deuxième partie du présent document.

67. Le montant estimatif de la variation pour 2006-2007 s'explique principalement par l'augmentation du coût des travaux d'aménagement et de rénovation et par le coût des projets de construction à petite échelle visant à améliorer le dispositif de sécurité, ainsi que par les dépenses liées à la phase de conception du projet de siège intégré de la Mission à Bagdad, qui ont été absorbées en partie par la redéfinition des priorités au titre des projets de construction à petite échelle.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total des crédits demandés (2008)</i>	<i>Total des crédits demandés (2007)</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Transports terrestres	12 223,3	14 978,3	(2 755,0)	16 842,5	10 622,4	6 220,1

68. Le montant demandé (16 842 500 dollars) doit servir à financer l'achat de 56 véhicules blindés (dont 25 de remplacement) et de 10 remorques, y compris les frais de transport (15 697 500 dollars), la location d'une grue (15 600 dollars), les frais de réparation et d'entretien (167 500 dollars), l'assurance responsabilité civile

(216 300 dollars), les pièces détachées (252 000 dollars) et le carburant et les lubrifiants, sur la base d'une consommation annuelle estimée à 790 900 litres d'essence et de carburant diesel, à raison de 0,24 à 0,95 dollar le litre, pour tous les sites de la Mission, et compte tenu d'un coefficient d'immobilisation des véhicules de 5 % (493 600 dollars). L'augmentation des montants demandés pour 2008 par rapport à 2007 s'explique principalement par l'achat de véhicules blindés supplémentaires, rendu nécessaire par l'évolution de la MANUI vers une autonomie accrue et par les prévisions relatives aux conditions de sécurité.

69. Les dépassements de crédits prévus pour 2006-2007 sont dus principalement à l'achat non prévu au budget de trois autobus blindés de transport de passagers (Rhino) et de deux ambulances blindées, qui doivent être utilisés en Iraq du fait de la situation sur le plan de la sécurité, dont le coût est compensé en partie par l'achat d'un nombre de véhicules blindés plus faible que prévu (33 véhicules effectivement achetés, contre les 44 inscrits au budget) compte tenu de la redéfinition des priorités énoncées dans le plan d'achat en 2007.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total des crédits demandés (2008)</i>	<i>Total des crédits demandés (2007)</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Transports aériens	21 436,9	5 931,8	15 505,1	16 233,8	13 288,6	2 945,2

70. Le montant demandé (16 233 800 dollars) doit permettre de couvrir le coût des droits de navigation (49 300 dollars), des droits d'atterrissage et de la manutention au sol (400 200 dollars), de l'indemnité de subsistance des équipages (79 300 dollars), du carburant destiné à la flotte d'avions et d'hélicoptères, sur la base d'une consommation estimée à 2 993 300 litres à raison de 0,58 dollar le litre (1 736 100 dollars), et de l'assurance responsabilité civile (23 800 dollars) pour les avions et les hélicoptères.

71. La somme demandée permettra également de couvrir les dépenses annuelles relatives à l'affrètement et à l'exploitation de deux avions en vertu de lettres d'attribution et d'arrangements contractuels, sur la base des coûts garantis de la flotte (y compris les frais de déploiement et de peinture) évalués à 1 450 dollars par heure de vol pour quelque 525 heures de vol d'un Lear Jet et à 650 dollars par heure de vol pour environ 1 100 heures d'affrètement d'un avion cargo commercial (8 027 000 dollars), ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation sur la base des coûts garantis de la flotte (y compris les frais de déploiement et de peinture) pour deux hélicoptères affrétés à raison de 1 260 dollars par heure de vol pour un total de 375 heures (5 918 100 dollars). L'augmentation des dépenses prévues pour 2008 par rapport à 2007 s'explique principalement par l'utilisation d'avions différents (avions-cargos en 2007, Lear Jet en 2008) et l'augmentation des coûts horaires y afférents, de même que par l'augmentation du coût de l'heure de vol des hélicoptères.

72. Les économies prévues pour 2006-2007 s'expliquent par le fait que la Mission n'a pas réussi à se doter de moyens aériens et à acquérir le matériel connexe nécessaire en 2006, n'ayant pas pu trouver de fournisseur approprié. En 2007, elle n'a réussi à affréter qu'un seul avion pendant six mois sur les quatre aéronefs (2 avions et 2 hélicoptères) qui avaient été prévus au budget.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total des crédits demandés (2008)</i>	<i>Total des crédits demandés (2007)</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Transmissions	11 295,1	8 019,9	3 275,3	5 759,4	4 817,7	942,3

73. Le montant demandé (5 759 400 dollars) doit servir à financer l'achat de matériel de communication (radios à très haute et ultra-haute fréquences, stations fixes, microterminaux, matériel haute fréquence, de téléphonie et de communication par satellite) (2 327 600 dollars), le coût des communications par réseaux commerciaux, les frais de télécopie et de raccordement à l'Internet par ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL), le coût de la téléphonie et du raccordement à l'Internet par satellite (2 056 200 dollars), les services d'appui pour les microstations terriennes et le réseau longue portée (169 400 dollars), et le coût des pièces détachées et articles consommables pour le matériel de communication, qui représente 4,5 % de la valeur totale du stock de matériel de communication prévu pour 2008 (349 700 dollars).

74. Le montant demandé servira également à financer les services d'information, à savoir la production d'affiches, de deux magazines bilingues biannuels, de deux troupes d'information trilingues biannuelles à l'intention des adultes et des enfants, de dépliants et d'émissions de télévision (375 000 dollars), la production d'émissions radiophoniques (30 000 dollars), l'organisation d'une campagne médiatique et d'une conférence pour la réconciliation nationale (280 000 dollars), la réalisation d'enquêtes à l'échelle nationale et la publication d'annonces dans les journaux (135 500 dollars) et l'achat de fournitures et d'articles consommables pour les services d'information (36 000 dollars). L'augmentation des ressources prévues pour 2008 par rapport à 2007 s'explique principalement par l'achat de matériel de communication supplémentaire et par l'augmentation prévue des frais de communication découlant de la nécessité d'améliorer le réseau de transmissions et de remplacer le matériel, ainsi que de l'expansion prévue des activités de la Mission partout en Iraq.

75. Le montant estimatif des économies prévues pour l'exercice biennal s'explique principalement par le fait que le matériel et les services d'information prévus au budget n'ont pas été achetés en raison du caractère limité des activités dû aux conditions de sécurité en Iraq.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total des crédits demandés (2008)</i>	<i>Total des crédits demandés (2007)</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Informatique	6 011,6	6 137,3	(125,7)	4 096,5	2 780,7	1 315,8

76. Le montant demandé (4 096 500 dollars) doit permettre de financer l'achat de 45 ordinateurs de bureau (dont 40 de remplacement), de 90 ordinateurs portables (dont 22 de remplacement), de 48 écrans (dont 40 de remplacement), de 65 imprimantes, de 35 serveurs et de matériel de réseau (commutateurs, matériel sans fil et d'unités d'alimentation permanente, routeurs et murs coupe-feu) (2 485 000 dollars); de logiciels et de licences d'utilisation concernant principalement des applications dans le domaine de la sécurité (372 700 dollars); de services informatiques et d'appui informatique centralisés pour les services informatiques contractuels (889 600 dollars); de services centralisés d'appui

informatique et de stockage de données, de la mise au point d'un système de sécurité informatique qui permette à la MANUI de mener ses opérations en toute sécurité, et de la part revenant à la Mission du coût des licences d'utilisation des logiciels et des redevances correspondantes (269 200 dollars); et du coût des pièces détachées et articles informatiques consommables (80 000 dollars). L'augmentation des ressources demandées pour 2008 par rapport à 2007 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées au remplacement de matériel et par les services d'appui informatique que nécessite la mise au point d'un système de sécurité informatique global.

77. Le montant estimatif des dépassements de crédits pour la période 2006-2007 est principalement imputable à l'achat de matériel informatique supplémentaire pour remplacer du matériel endommagé, dont le coût a été en partie compensé par la réduction des dépenses au titre des services informatiques et de la maintenance.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total des crédits demandés (2008)</i>	<i>Total des crédits demandés (2007)</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Services médicaux	864,0	548,2	315,8	836,0	395,4	440,6

78. Le montant demandé (836 000 dollars) doit servir à financer l'achat de matériel médical (défibrillateurs, moniteurs) (77 200 dollars), le coût de la prestation de services médicaux en vertu de l'accord conclu avec la Force multinationale (335 500 dollars), ainsi que l'achat de médicaments, de fournitures médicales et de trousse de premier secours (420 000 dollars) et le remboursement de matériel appartenant aux contingents aux taux standard (3 300 dollars). L'augmentation des ressources demandées pour 2008 par rapport à 2007 s'explique principalement par l'achat d'une quantité accrue de fournitures médicales destinées aux unités médicales de niveau 1 de la Mission en Iraq, compte tenu de l'autonomie croissante de la Mission, et par l'augmentation des dépenses au titre des évacuations sanitaires, des hospitalisations et des consultations de spécialistes de la Force multinationale dans des unités médicales de niveaux 2 à 4 en Iraq, en raison de la situation sur le plan de la sécurité.

79. Le montant estimatif des économies pour 2006-2007 s'explique principalement par le fait qu'il n'a pas été possible de mettre en service les unités médicales de niveau 1 prévues à Erbil, Kirkouk et Bassorah en raison de la situation sur le plan de la sécurité.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total des crédits demandés (2008)</i>	<i>Total des crédits demandés (2007)</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Matériel spécial	20,5	17,3	3,2	95,0	20,5	74,5

80. Le montant demandé (95 000 dollars) doit servir à financer l'achat de matériel d'observation (36 paires de jumelles et appareils de vision nocturne) (93 200 dollars) ainsi que le coût du soutien logistique autonome relatif au matériel d'observation des unités de garde (1 800 dollars). L'augmentation des ressources demandées pour 2008 par rapport à 2007 s'explique par la hausse du coût du matériel d'observation spécialisé.

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total des crédits demandés (2008)	Total des crédits demandés (2007)	Variation 2007-2008
Autres services, fournitures et matériel	7 294,2	4 541,0	2 753,2	4 993,3	5 015,4	(22,1)

81. Le montant demandé (4 993 300 dollars) doit permettre de remplacer du matériel divers (2 800 dollars) et de couvrir les frais de détente et de loisirs des unités de garde (21 500 dollars), le coût des abonnements à divers journaux et magazines (114 500 dollars), les coûts de production de cartes professionnelles, de certificats, de brochures et d'invitations (6 000 dollars), et le coût des uniformes du personnel de sécurité et des unités de garde (41 300 dollars).

82. Le montant demandé servira également à couvrir les honoraires de consultants, les fournitures et les services afférents aux stages de formation organisés à Amman pour sensibiliser aux questions de sécurité les membres du personnel nouvellement recruté (720 000 dollars) ainsi qu'aux formations spécialisées dans les domaines de la sécurité (activités criminelles, maniement des armes, évacuation des victimes) (267 000 dollars), de l'informatique, des achats, des transports et des finances (199 100 dollars), les réceptions officielles (15 000 dollars), l'assurance risques divers (80 000 dollars), les frais bancaires (65 000 dollars), le coût de six semaines de rations pour le personnel essentiel (tel qu'il est prévu dans le plan d'urgence pour 2008 en cas de pandémie) (110 600 dollars), une provision pour les demandes d'indemnisation diverses (12 400 dollars) et des services divers de nettoyage, d'enlèvement des ordures et de messagerie (988 100 dollars).

83. Le montant demandé servirait également à couvrir les coûts estimatifs du fret, du dédouanement et de l'assurance liés au transport de matériel jusqu'à la zone de la Mission et à l'intérieur de cette zone (2 350 000 dollars). La diminution du montant demandé pour 2008 par rapport à 2007 s'explique principalement par la baisse du coût du fret et la réduction des achats de matériel prévus, en partie contrebalancée par des coûts plus élevés au titre de la formation en matière de sécurité à Amman et l'augmentation du coût des services divers.

84. Le montant estimatif des économies pour 2006-2007 s'explique principalement par la réduction des achats de matériel et du coût du fret et des services connexes, due au fait que le bureau de Kirkouk n'a pas ouvert ses portes et que les bureaux d'Erbil et de Bagdad n'ont pas développé leurs activités aussi rapidement que prévu en raison de la situation sur le plan de la sécurité. Des économies supplémentaires au titre des frais, fournitures et services de formation et des services divers (y compris les services d'entretien, de nettoyage et de messagerie) pour Bassorah et Kirkouk s'expliquent par le non-déploiement à Kirkouk et les conditions de sécurité à Bassorah.

Deuxième partie

Construction de locaux sécurisés pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq

V. Introduction

85. Au paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des opérations de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI). Le douzième rapport du Secrétaire général présentait un résumé de l'évolution politique, un examen de la situation sur le plan de la sécurité et une mise à jour sur les questions opérationnelles et de sécurité.

86. Le rapport soulignait notamment qu'il fallait construire rapidement un nouveau bâtiment, ayant la cohérence structurelle nécessaire pour résister à des impacts directs de munitions de fort calibre, par exemple des roquettes de 107 mm et de 122 mm, de plus en plus utilisées dans les attaques contre la zone internationale. Le rapport rappelait qu'il fallait loger le personnel des Nations Unies en Iraq dans des locaux sûrs et adéquats et soulignait que faute de tels locaux, l'Organisation des Nations Unies ne pourrait opérer avec efficacité et devrait envisager de mettre un terme à ses opérations en raison du risque inacceptable auquel serait exposée la Mission.

87. Offrir au personnel des Nations Unies en Iraq des installations sûres et appropriées demeure une question prioritaire. De ce fait, le Secrétaire général a fait connaître au Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 25 juin 2007 (S/2007/412), son intention de prendre des dispositions pour faire construire rapidement, à Bagdad, une nouvelle maison des Nations Unies, notamment par le financement de la construction d'un nouveau bâtiment au moyen du budget des missions politiques spéciales. Le Conseil de sécurité a approuvé la proposition dans une lettre datée du 6 juillet 2007 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2007/413).

88. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a été informé dans une lettre datée du 20 juillet 2007 de l'intention du Secrétaire général de procéder à la planification immédiate de la construction, à Bagdad, de locaux intégrés, conformément aux règles régissant la construction de nouveaux bâtiments. Dans sa réponse du 27 juillet, le Comité consultatif soulignait qu'il fallait soumettre à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, une proposition tendant à construire un tel bâtiment à Bagdad.

VI. Aperçu

89. On se souviendra qu'au moment de la création de la MANUI par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1500 (2003), les services des Nations Unies étaient logés, à Bagdad, au Canal Hotel, désigné comme quartier général des Nations Unies dans cette ville. Ces locaux avaient été mis à la disposition des Nations Unies par le Gouvernement iraquien en 1988, pour leur usage exclusif, comme quartier général du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq.

90. Au fil des ans, cet ensemble de bâtiments a abrité de nombreuses opérations et activités des Nations Unies, en particulier les bureaux du Bureau du Secrétaire général des Nations Unies en Iraq, le Groupe des opérations sur le terrain à Bagdad, le contingent de gardes des Nations Unies en Iraq, l'Unité administrative des Nations Unies à Bagdad, le Groupe des Nations Unies pour la coordination des secours en Iraq, la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), la Commission spéciale des Nations Unies, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, le Bureau de vérification nucléaire en Iraq, l'Office des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire, et notamment le Programme « pétrole contre nourriture », et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Ces locaux ont également abrité les services d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes des Nations Unies.

91. Malheureusement, moins d'une semaine après l'adoption de la résolution 1500 (2003), le 14 août 2003, un attentat-suicide à la bombe a détruit le quartier général des Nations Unies à Bagdad, faisant 22 morts et plus de 150 blessés parmi les fonctionnaires. Les locaux ont subi des dégâts catastrophiques lors de cette attaque et, après de nouvelles tentatives d'attentat contre les bâtiments, le personnel international des Nations Unies a été retiré d'Iraq sur ordre du Secrétaire général. Le bâtiment a par la suite été placé sous la protection de la police diplomatique iraquienne et confié au personnel iraquien, qui a continué à venir y travailler.

92. Après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1546 (2004), une petite équipe internationale a été déployée à Bagdad pour rétablir une présence officielle des Nations Unies. Après une analyse approfondie, une évaluation soigneuse et une coordination avec l'Autorité provisoire de la coalition et avec la Force multinationale, il a été décidé que les bureaux de la MANUI seraient situés dans le périmètre de la zone internationale, quartier solidement fortifié du centre de Bagdad qui demeure sous la protection de la Force multinationale.

93. Alors que des locaux temporaires et des moyens d'hébergement du personnel ont initialement été mis en place dans le périmètre de l'ambassade des États-Unis, les bureaux de la MANUI ont par la suite à quatre reprises été transférés dans d'autres bâtiments, en raison de problèmes de sécurité et compte tenu de la médiocrité des équipements disponibles. À ce sujet, on se souviendra qu'une grande partie des installations disponibles a été gravement endommagée lors de la campagne de bombardements de la guerre précédente, et que les locaux qui étaient encore debout ont été utilisés par l'Autorité provisoire de la coalition, par la Force multinationale ou par le Gouvernement iraquien.

94. L'hébergement de 35 membres du personnel a initialement été assuré à l'hôtel al-Rachid, grâce à un accord avec l'Autorité provisoire de la coalition et la Force multinationale, qui était également chargée de gérer les locaux et d'en assurer la sécurité. Ces locaux, bien que rudimentaires, avaient été fournis en vertu d'un accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et les Nations Unies, à des conditions définies par cet accord, pour la fourniture de services et de marchandises, à titre remboursable, à l'appui des opérations de la MANUI.

95. Des locaux à usage de bureaux ont finalement été obtenus dans les locaux d'un ancien établissement d'enseignement secondaire, l'école Diwan. Cependant, il a fallu pour cela que l'Autorité provisoire de la coalition déloge le quartier général du Corps of Engineers de l'armée américaine, qui avait consacré 3,5 millions de dollars à remettre ces locaux en état. L'Autorité provisoire de la coalition avait également affecté un bâtiment à l'aménagement de logements et d'une base de soutien

logistique ainsi que la résidence du Représentant spécial; ce bâtiment a également été remis en état par l'Autorité provisoire de la coalition. Ces locaux ont été fournis gratuitement par le Gouvernement iraquien, avec l'accord de celui-ci.

96. Un personnel supplémentaire a été progressivement déployé pendant la période considérée quand les circonstances l'ont permis et en raison des besoins grandissants d'assistance technique spécialisée dans des domaines tels que l'assistance électorale, la réconciliation nationale, l'assistance humanitaire et les droits de l'homme. Les logements supplémentaires nécessaires ont été trouvés à l'hôtel al-Rachid dans le cadre d'un contrat commercial avec le Ministère du tourisme, qui a été chargé par l'Autorité provisoire de la coalition et la Force multinationale de l'entretien et du fonctionnement de cet hôtel. Alors que la Force multinationale continuait à assurer la sécurité de l'hôtel, celui-ci a finalement été vidé de ses occupants en juillet 2006 sur le conseil du Département de la sûreté et de la sécurité qui a jugé qu'il présentait des risques de sécurité. D'autres installations, et notamment des logements démontables préfabriqués, avec l'équipement nécessaire, ont été obtenus dans le cadre d'un contrat commercial et des dispositions distinctes ont été prises pour assurer la sécurité de ces locaux, par le déploiement de militaires fidjiens assurant la sécurité du cercle intérieur de la zone internationale.

97. Comme la MANUI ne peut fonctionner dans des locaux qui seraient situés en dehors des limites de la zone internationale, et en raison de la situation actuelle sur le plan de la sécurité, la décision a été prise au début de 2006 d'évacuer le site de l'ancien quartier général et de le rendre aux autorités iraqiennes. Une petite équipe de fonctionnaires internationaux a été déployée au Canal Hotel en février 2006 pour récupérer les équipements utilisables et liquider l'opération, notamment en supervisant la remise aux autorités iraqiennes de certains matériels et équipements. Cette tâche a été achevée sans incident en six semaines et le site a été évacué et formellement rendu aux autorités iraqiennes le 26 mars 2006.

98. Depuis trois ans et demi, la MANUI s'efforce d'affermir sa présence en Iraq, en particulier à Bagdad, et spécifiquement pour assurer la création d'installations durables susceptibles d'offrir un cadre de travail sûr au personnel des Nations Unies non seulement à court terme mais dans un avenir plus lointain. Malheureusement, cet objectif n'a pas pu être atteint en dépit de consultations régulières avec les fonctionnaires irakiens et le commandement de la Force multinationale. À l'heure actuelle, la MANUI occupe quatre bâtiments distincts dans la zone internationale. Cependant, dans leur état actuel, ces bâtiments ne se prêtent pas à une utilisation de longue durée. Pour le long terme il est préférable de rassembler en un même endroit, dans le même bâtiment, les différentes activités envisagées. L'objectif ultime est de créer un bâtiment sûr, accueillant tout le personnel de la MANUI, y compris l'Unité de gardes des Nations Unies, et comprenant aussi des locaux à usage de bureaux pour l'ensemble du personnel, y compris le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et les experts et délégations en visite. La logistique nécessaire et les équipements de sécurité et de communication doivent également être prévus dans toute opération envisagée.

99. À l'heure actuelle, l'équipe des Nations Unies en Iraq, qui comprend plusieurs institutions, fonds et programmes des Nations Unies, est installée à Amman. Alors que le Gouvernement iraquien demande avec insistance que l'équipe des Nations Unies soit réellement basée en Iraq, il n'y a pas actuellement assez de locaux à usage de bureaux ni de logements pour que cela soit possible. Un bâtiment regroupant toutes les installations faciliterait le retour et la reconstitution de la présence de plusieurs

organismes des Nations Unies dans le pays, améliorerait l'efficacité administrative et faciliterait une action cohérente et coordonnée. De telles dispositions seraient également importantes pendant la période initiale de la transition politique et sur le plan de la sécurité, vers un environnement plus stable et plus sûr.

100. Compte tenu de la nécessité de disposer d'un quartier général intégré, répondant aux besoins bien définis en matière de sécurité, la MANUI a établi un état des besoins et une prévision de dépenses préliminaire pour la construction d'un bâtiment, en consultation avec les Départements des affaires politiques, de la sûreté et de la sécurité, de l'appui aux missions et des opérations de maintien de la paix, afin de mettre en route le projet selon le principe d'une livraison « clef en main ». Cette notion est une méthode d'exécution d'un ouvrage dans laquelle une entité passe un contrat unique avec le maître d'ouvrage pour la fourniture de services d'architecture, d'ingénierie et de construction.

101. Ce modèle semble être la méthode la plus indiquée pour l'exécution d'un projet de cette ampleur car il intègre la conception et la performance fonctionnelle, ce qui est particulièrement important dans le cadre de la situation qui prévaut actuellement sur le plan de la sécurité. Après avoir examiné la question, le Secrétaire général est parvenu à la conclusion qu'il fallait s'adresser à une entreprise de construction de bonne réputation pour faire les plans et construire les bâtiments, car c'est là le seul moyen d'atteindre l'objectif d'un bâtiment terminé, avant que la zone internationale ne revienne au contrôle souverain de l'Iraq. Cette entreprise devra donc avoir l'expérience de travaux menés en Iraq, expressément dans la zone internationale, avoir sur le plan de la sécurité les autorisations nécessaires qui lui permettent d'entreprendre un projet de cette ampleur dans la situation actuelle, disposer d'un personnel professionnellement compétent qui puisse mener à leur terme des travaux conformes aux normes internationalement reconnues, les moyens et l'équipement nécessaires et une expérience démontrée de la réalisation de grands travaux de construction dans le respect des délais et du budget.

VII. Situation actuelle sur le plan de la sécurité

102. La situation sur le plan de la sécurité, en août 2007, demeure très instable. La Force multinationale a certes apporté des améliorations appréciables, bien que limitées, à la situation dans la zone de Bagdad, mais plusieurs factions et groupes politiques ainsi que leurs mouvements armés associés, continuent à s'opposer à la présence de la Force multinationale. Ces mouvements luttent aussi les uns contre les autres pour s'arroger des avantages politiques. Dans ce contexte, Bagdad demeure un champ de bataille, les tirs sont nombreux; les enlèvements, les attaques au mortier ou à la roquette et les attaques à la bombe sont pratiquement quotidiens. Le nombre d'incidents graves, dans le pays, demeure de l'ordre de 140 à 160 par jour. À Bagdad, la zone internationale demeure de façon générale assez sûre mais elle est fréquemment atteinte par des tirs indirects (au mortier ou à la roquette) et elle a subi des attaques ciblées au moyen d'engins explosifs improvisés. Certains ont tenté de pénétrer dans le périmètre de sécurité et sont arrivés à leurs fins en dépit d'une succession de postes de contrôle, où les véhicules et les personnes sont contrôlés, à l'accès à la zone internationale actuellement placée sous le contrôle d'ensemble de la Force multinationale.

103. Une vigilance constante s'impose pour assurer la sûreté des installations des Nations Unies, menacées en permanence par la menace très réelle d'attaques à la

roquette ou au mortier, qui peuvent se produire à tout moment à Bagdad, et en raison de la menace toujours présente des engins explosifs improvisés, qui éclatent fréquemment dans les quartiers voisins de la zone internationale. L'une des méthodes que préfèrent les auteurs des attentats est l'emploi de bombes transportées par voiture ou par camion (certaines peuvent contenir jusqu'à une tonne d'explosifs). Les engins explosifs improvisés et les tirs indirects, utilisant des obus de mortier de courte portée tirés depuis les quartiers voisins très peuplés et des roquettes à plus longue portée tirées de banlieues plus lointaines, font peser une menace constante sur la zone internationale.

104. Les forces de sécurité irakiennes acquièrent progressivement une plus grande capacité et une plus grande compétence, mais ne sont pas encore pleinement en mesure d'assumer la responsabilité de la sécurité à Bagdad et dans la zone internationale, et donc de relever la Force multinationale. Mais au cours de l'année 2008, elles seront de plus en plus incitées à se mettre en état de le faire. En 2008, une relève progressive par les Irakiens, dans la zone internationale, paraît de plus en plus probable.

105. La gestion des opérations de sécurité dans la zone internationale est l'objet d'un examen constant, mais il ne faut pas s'attendre à des changements importants avant la fin de 2008. Cependant, le niveau d'implication des États-Unis et les perspectives de la zone internationale sont difficiles à prédire au-delà de cette date. S'il n'est pas possible de dire avec précision quel sera alors le degré de sécurité, un scénario plausible donne à penser que la situation sera sans doute assez semblable à ce qu'elle est actuellement. La MANUI devrait donc s'assurer un périmètre sûr, de façon à être en mesure de s'installer dans ses propres locaux après le retrait complet de la présence américaine de la zone internationale.

VIII. Soutien du Gouvernement irakien

106. Les troubles politiques actuels et l'insécurité ont limité la capacité du Gouvernement irakien de soutenir les Nations Unies comme c'est habituellement le cas dans d'autres pays. Malgré ces contraintes, le Gouvernement irakien considère qu'il est dans son intérêt que les Nations Unies le soutiennent. À l'heure actuelle, l'insécurité écarte cette possibilité, mais le Gouvernement a demandé aux organismes des Nations Unies de rouvrir leurs bureaux dans le pays. Il est clair aussi que sans un soutien gouvernemental, une présence des Nations Unies en Iraq, même très limitée, ne serait pas possible.

107. À l'avenir, il est très probable que l'ONU dépendra de plus en plus du Gouvernement irakien pour la sécurité de ses activités. Une fois que l'ambassade des États-Unis d'Amérique sera installée dans son nouveau complexe, on peut s'attendre à ce que la sécurité dans la zone internationale soit confiée aux autorités irakiennes. On ne peut dire avec certitude si les forces de sécurité irakiennes seront à même de protéger la zone internationale ainsi reconfigurée, au point de pouvoir maintenir le risque à un niveau acceptable dans les installations actuelles des Nations Unies, au moins au cours des deux prochaines années. Cela nécessiterait, à Bagdad, l'installation du personnel des Nations Unies dans un complexe durable, sécurisé et intégré.

108. L'espace manque dans la zone internationale mais le Gouvernement irakien est favorable à l'idée d'offrir à la MANUI plusieurs bâtiments. Ainsi, il a offert à

titre gratuit aux Nations Unies un ensemble de locaux à usage de bureaux dans l'école Diwan et la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Gouvernement iraquien a également offert à la MANUI un bail de 10 ans pour le terrain où serait durablement installé le complexe intégré. Le Secrétariat croit comprendre que le Gouvernement iraquien apporterait une contribution financière à la construction de l'établissement; un complément d'information sera communiqué à l'Assemblée générale quand il sera disponible.

IX. Perspectives à long terme et hypothèses de planification

109. La résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité a mis à jour et élargi le mandat de la MANUI sur tout un ensemble de questions, dont l'aide à la réconciliation nationale, et notamment le règlement des différends frontaliers, la consolidation des institutions, la révision constitutionnelle, la coopération régionale, l'organisation des élections et d'un recensement, l'assistance humanitaire, le suivi des droits de l'homme et l'application du Pacte international pour l'Iraq, initiative quinquennale visant à accorder à l'Iraq une aide économique à long terme. Le rôle de la MANUI dans tous ces domaines nécessitera une présence durable des Nations Unies au cours de la prochaine décennie.

110. Les hypothèses de planification formulées par la MANUI pour 2008 et au-delà sont les suivantes :

- a) Le mandat de la MANUI sera renouvelé par le Conseil de sécurité pour l'avenir prévisible;
- b) Les Nations Unies continueront à être une cible de choix pour les extrémistes et les groupes d'insurgés armés;
- c) La situation sur le plan de la sécurité en Iraq restera dangereuse et le quartier où se trouve la zone internationale continuera à être menacé par des attaques au mortier, à la roquette, par des engins explosifs à bord de véhicules et par des attentats-suicides à la bombe;
- d) Le quartier général intégré de la MANUI ne sera pas achevé avant que la nouvelle ambassade des États-Unis ait emménagé dans ses locaux;
- e) Une fois que ces nouveaux locaux seront occupés, la gestion de la zone internationale sera repensée, avec un contrôle iraquien plus marqué. Dans le pire des scénarios, cela laisserait les locaux de la MANUI à usage de bureaux et les logements dans un état de vulnérabilité et d'isolement qui rendrait leur sécurisation très difficile;
- f) On ne peut dire avec certitude si les forces de sécurité irakiennes seront en mesure de protéger effectivement la zone internationale reconfigurée afin de ramener le risque à un niveau acceptable dans les installations des Nations Unies;
- g) La capacité de la Force multinationale en Iraq de protéger la MANUI et son quartier général intégré diminuera à mesure que les forces de la coalition seront réduites et repositionnées;
- h) Un pont aérien et une liaison terrestre sécurisés entre le quartier général intégré de la MANUI et l'aéroport international de Bagdad sont indispensables.

X. Le quartier général intégré de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq

A. Paramètres de planification

111. Étant donné la situation actuelle sur le plan de la sécurité, une procédure de contrôle rigoureuse pour la gestion du déploiement d'un personnel en Iraq a été mise en place. L'effectif maximum est déterminé par le Département de la sûreté et de la sécurité et géré, au jour le jour, par le Représentant spécial du Secrétaire général, fonctionnaire désigné pour la sécurité en Iraq. L'affectation et le déploiement du personnel doivent répondre aux besoins et ne seront autorisés que si les conditions nécessaires de sécurité et de soutien aux moyens d'existence sont garanties et effectivement réunies. Des dispositions similaires ont été prises pour la gestion du déploiement de personnel dans d'autres emplacements tels que l'aéroport international de Bagdad et les villes d'Erbil et de Bassorah.

112. Les effectifs autorisés de la MANUI, par lieu d'affectation, en 2007, sont donnés dans le tableau suivant :

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	
Effectif autorisé															
Bagdad	1	1	2	8	13	40	41	20	126	104	1	231	37	178	446
Bassorah	–	–	–	–	1	4	6	2	13	29	–	42	15	37	94
Erbil	–	–	–	–	1	4	5	2	12	28	–	40	12	37	89
Kirkuk	–	–	–	–	–	2	4	–	6	7	–	13	6	28	47
Koweït	–	–	–	–	1	12	14	1	28	57	1	86	1	124	211
Amman	–	1	–	–	3	8	11	3	26	24	1	51	11	65	127
Total	1	2	2	8	19	70	81	28	211	249	3	463	82	469	1 014

113. L'hypothèse de travail relative aux effectifs à prévoir dans les nouveaux bâtiments à Bagdad est la suivante :

a) 180 personnes recrutées sur le plan international, dont tout le personnel de direction, 36 membres du service de sécurité et 50 fonctionnaires des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies (logements, locaux à usage de bureaux et espaces de travail);

b) Personnel national : 150 personnes (locaux à usage de bureaux et espaces de travail seulement);

c) Gardes des Nations Unies : 160 personnes (logements, locaux à usage de bureaux et espaces de travail);

d) Personnel auxiliaire sous contrat : 75 personnes (logements, locaux à usage de bureaux et espaces de travail pour le personnel de service recruté par contrat).

114. En dépit de la nécessité immédiate d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux de la MANUI pour le long terme, la durée de vie normale du bâtiment à construire est chiffrée à 25 ans, sur la base de l'espérance de vie fonctionnelle du matériel et des éléments structurels des bâtiments. La construction d'un nouveau bâtiment donnera à l'ONU la possibilité d'envisager l'avenir à long terme en Iraq, le coût étant sensiblement moins élevé que si les installations étaient fournies au coup par coup, par additions successives à des travaux de construction.

115. Les nouveaux locaux doivent répondre aux règles de sécurité définies par le Département de la sûreté et de la sécurité, telles qu'elles sont énoncées dans le cahier des charges. En outre, le rendement énergétique du bâtiment doit être bon et il ne doit pas être utilisé de matériaux dangereux, et le bâtiment doit être conforme à tous égards aux codes de construction et aux normes internationalement acceptées s'agissant de la lutte contre l'incendie et de la sécurité.

116. La surface utile totale, c'est-à-dire les locaux à usage de bureaux, les logements, l'espace de travail, les ateliers et les entrepôts ont été déterminés en consultation avec tous les intéressés. La dimension des bâtiments et la superficie à prévoir ont été déterminées compte tenu des normes établies à l'ONU pour la répartition des locaux et pour que le bâtiment réponde bien à son objet. Par exemple, la cantine, avec sa cuisine, doit pouvoir accueillir 300 personnes, les locaux d'entreposage associés doivent suffire pour les stocks de denrées alimentaires permettant de couvrir 14 jours de consommation, avec une réserve supplémentaire de 14 jours.

117. Des prévisions de coûts encore préliminaires ont été établies compte tenu du type de structure à prévoir dans chaque cas, et du type de protection à assurer dans chacun des bâtiments. Manifestement, pour des bâtiments répondant aux normes de protection du niveau III il faut des constructions très résistantes, et par conséquent le coût au mètre carré est bien supérieur à ce qu'il est si les normes de sécurité à prévoir sont moins rigoureuses.

118. La durée totale des travaux est estimée à 26 mois, dont 2 mois pour la définition des besoins, les études préalables et de faisabilité, 1 mois pour l'obtention des autorisations, 3 mois pour l'appel à la concurrence pour la conception et la construction et l'établissement des contrats, 3 mois pour l'achèvement de la phase de conception et 17 mois pour les travaux proprement dits. Les travaux seraient ainsi achevés en septembre 2009; cependant, ce calendrier dépend de l'obtention des autorisations nécessaires.

B. Le cahier des charges

119. Le cahier des charges définit les objectifs et les attentes en matière de performance. Il intègre les diverses mesures à prévoir non seulement pour améliorer la sûreté et la sécurité mais également pour l'application d'un certain nombre d'innovations durables concernant les rendements énergétiques, les économies d'eau et la gestion des matières et des déchets. Dans l'esprit des règles environnementales de l'ONU, chaque fois que possible, les matériaux de construction et les systèmes utilisés font appel à des choix novateurs et aux techniques de pointe écologiquement

rationnelles, afin de réduire la consommation de matériaux et limiter les déchets et l'impact sur l'environnement.

C. La conception et la construction

120. Il importe de bien voir la relation étroite entre conception et construction : il faut les considérer dans cet esprit, comme un tout intégré. En termes généraux, la conception est la description de l'installation requise, habituellement la production des plans et spécifications détaillés; la construction est l'étape où il faut déterminer les activités à prévoir et les ressources à trouver pour que le plan devienne une réalité physique.

121. Dans ces deux phases de la conception et de la construction, de nombreuses activités opérationnelles doivent être accomplies, compte tenu de leur séquence chronologique et de leurs relations. Plusieurs caractéristiques sont tout à fait uniques et doivent être saisies dès les toutes premières phases du cycle de vie de l'ouvrage. Parmi celles-ci figurent les suivantes :

- a) Les installations sont habituellement conçues et construites sur mesure et leur construction prend donc du temps;
- b) La conception et la construction d'un immeuble doivent répondre aux caractéristiques du terrain;
- c) Comme chaque bâtiment a des caractéristiques qui résultent de son emplacement, sa construction dépend de conditions naturelles, sociales et autres liées au lieu, comme le climat, l'offre de main-d'œuvre, les codes de construction locaux (dans le contexte iraquien, la sécurité et toutes les restrictions qui en découlent pèsent fortement dans la planification et l'application des phases conception et construction);
- d) La durée de vie normale d'un bâtiment et ses futures affectations;
- e) La complexité technologique et les besoins du marché qui, très souvent, amènent à modifier les plans pendant la construction.

122. Dans un système intégré, la planification de la conception et de la construction peut se poursuivre simultanément, moyennant un examen des diverses solutions souhaitables des deux points de vue, ce qui élimine la nécessité de révisions complexes par une analyse de la valeur. Un autre avantage est que les plans peuvent être modifiés en fonction de la constructibilité, à mesure que l'ouvrage avance, aux diverses phases de la planification et de la conception.

D. La perspective du maître d'ouvrage et la gestion de l'ouvrage

123. La construction d'un immeuble est généralement un investissement majeur pour tout maître d'ouvrage, qu'il s'agisse d'une personne, d'une société ou d'un organisme public. Essentiellement, un bâtiment est conçu pour répondre à certaines demandes ou besoins, au bon moment. Comme le maître d'ouvrage acquiert un bâtiment sur plans, généralement aux termes d'un accord, il est nécessaire, pour lui, de bien comprendre le processus de l'acquisition, afin de conserver fermement le contrôle de la qualité, du calendrier et du coût de l'ouvrage à construire.

124. En adoptant le point de vue du maître d'ouvrage, on peut envisager un processus intégral de gestion de projet, pour la construction de bâtiments, plutôt que le rôle des divers spécialistes qui interviennent successivement, tels que les urbanistes, les constructeurs, les architectes, les entrepreneurs de construction, les fabricants, les fournisseurs de matériaux, les analystes financiers et d'autres encore. Le gaspillage, le coût excessif et les retards peuvent entraîner une mauvaise coordination et une mauvaise communication entre spécialistes et il est donc d'importance particulière que la gestion de l'ouvrage et le cycle de durée de vie d'un ouvrage soient bien conçus.

125. Chaque ouvrage est unique en son genre et le temps nécessaire pour chaque étape de sa construction peut donc varier considérablement avec le cycle de vie de l'ouvrage, qui peut être très complexe.

126. Une fois que l'étendue de l'ouvrage est bien définie, l'architecte se met au travail et propose un « bleu », et le devis définitif servira de référence pour le contrôle des coûts. À la phase de la passation de marché et de la construction, la fourniture des matériaux de construction et la construction de l'immeuble, sur le site choisi, doivent être planifiées et contrôlées avec soin. Après l'achèvement de l'immeuble, il y a habituellement une brève période où l'on « essuie les plâtres » quand on occupe le bâtiment. Enfin, les clefs sont remises au maître d'ouvrage, qui occupe le bâtiment pendant toute sa durée de vie utile, qui s'achève par sa démolition ou par sa conversion.

E. Organisation de la gestion des travaux

127. La gestion de travaux est la discipline qui consiste à diriger et à coordonner les ressources humaines et matérielles pendant les travaux au moyen de techniques de gestion modernes, pour réaliser des objectifs prédéterminés d'étendue, de coût, de calendrier, de qualité et de satisfaction des participants. Cette gestion s'achève quand la mission est accomplie.

128. La gestion des travaux de construction suppose une bonne connaissance des méthodes modernes de gestion et une bonne compréhension du processus de conception architecturale et de construction. Les travaux de construction comportent généralement un ensemble précis d'objectifs et de contraintes, notamment un calendrier d'achèvement. Alors que les technologies utilisées, les dispositions institutionnelles prises et les processus engagés différeront, la gestion des travaux a beaucoup de points communs avec la gestion de projets semblables dans d'autres disciplines comme la construction aérospatiale, les produits pharmaceutiques ou la production d'énergie.

129. De façon générale, la gestion de travaux de construction se distingue de la gestion générale d'un projet en fonction de son caractère orienté vers une mission précise. Plus précisément, la gestion de travaux de construction concerne un ensemble d'objectifs qui peuvent être accomplis en appliquant une série d'opérations soumises à des contraintes de ressources. Il risque d'exister un conflit entre les objectifs énoncés relativement aux paramètres, au coût, au calendrier et à la qualité, et les contraintes imposées par les ressources matérielles, financières et humaines. Ces conflits doivent être résolus d'avance, avant qu'un projet puisse être mené à bien, en réglant les arbitrages nécessaires ou en trouvant de nouvelles

solutions. Les fonctions de la gestion de travaux de construction comprennent généralement les éléments suivants :

- a) Spécification des objectifs et plans de l'ouvrage, en particulier définition des paramètres, du budget, du calendrier, des normes de performance et de la sélection des participants;
- b) Maximisation de l'utilisation efficace des ressources par les opérations de recrutement de main-d'œuvre et d'achat de matériaux et d'équipements, en fonction d'un calendrier et d'un plan précisé à l'avance;
- c) Mise en œuvre des diverses opérations, à la faveur d'une bonne coordination et d'un contrôle de la planification, de la conception, de l'établissement des devis, des contrats et de la construction, pendant tout le processus;
- d) Établissement de bonnes communications et de mécanismes de règlement des conflits entre les différents acteurs.

F. Coordination des travaux

130. Le maître d'œuvre assure la coordination de l'ouvrage. Au sens le plus large du terme, le maître d'œuvre est responsable du succès ou de l'échec. Sous sa direction, le groupe de coordination des travaux est responsable de la planification, de l'organisation et du contrôle des travaux. Le maître d'œuvre doit avoir l'autorité voulue pour mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien les travaux et il coordonne les activités des membres de son équipe, provenant de différents départements fonctionnels.

131. Le maître d'œuvre assume la responsabilité du règlement des conflits qui peuvent résulter de la construction de l'ouvrage, et il a l'autorité voulue pour cela de façon que les principes de l'ouvrage et les normes de qualité ne soient pas compromis. L'interface entre le maître d'œuvre et les chefs des divisions fonctionnelles doit rester aussi simple que possible et le maître d'œuvre doit encourager la résolution commune des problèmes et ne pas laisser chaque membre de l'équipe jouer son rôle à sa guise dans les différentes divisions fonctionnelles.

132. Le maître d'œuvre fait porter ses connaissances et son attention sur différents domaines d'activité :

- a) La bonne gestion de l'intégration de l'ouvrage pour s'assurer que ces divers éléments sont coordonnés au mieux;
- b) La gestion des paramètres des travaux pour s'assurer que l'ensemble des travaux nécessaires sont bien présents (et uniquement ceux-ci);
- c) La gestion du temps, pour assurer le respect du calendrier.
- d) Gestion des coûts, afin de mesurer constamment les ressources nécessaires et de maintenir un strict contrôle budgétaire;
- e) Gestion de la qualité des travaux, pour que les spécifications fonctionnelles soient satisfaites;
- f) Gestion des ressources humaines, pour que le personnel des travaux soit employé au mieux;

- g) Gestion des communications, pour assurer la qualité des communications internes et externes;
- h) Gestion des risques, pour analyser et réduire les risques;
- i) Gestion des achats, afin d'obtenir les ressources nécessaires auprès de sources extérieures.

XI. Services communs

133. Les travaux envisagés sont conformes à la notion de « maison des Nations Unies », que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 44/211. Les locaux seront gérés par l'administration de la MANUI; les coûts résultant de la présence de fonctionnaires des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies, et notamment le coût de la fourniture des services, seront recouvrés conformément aux dispositions de l'accord sur les services communs signé en 2004.

XII. Sécurité sur le site

134. Étant donné la nature des travaux de construction, il faudra qu'un plan de sécurité soit en vigueur pendant toute la durée des travaux. Le personnel de sécurité contrôlera l'accès des piétons et des véhicules, en s'assurant que les employés et les visiteurs ont bien les pièces d'identité voulues pour entrer dans le périmètre du bâtiment. Le personnel de sécurité pourrait être appelé à faire face à des urgences mineures et, dans les incidents graves, à guider les secouristes jusqu'au lieu de l'incident puis à établir un rapport sur celui-ci. En outre, la présence du personnel de sécurité, en particulier s'il applique bien les procédures de sécurité, permettra de réduire au minimum les vols, les fautes éventuelles des employés, les violations des règles de sécurité, les dégâts causés aux biens et même le sabotage. Ce service sera confié à une entreprise commerciale.

XIII. Gestion

135. La réalisation des travaux avec le maximum d'efficacité, dans les délais et les limites de coût, nécessite une gestion vigilante, des calendriers bien conçus et une bonne répartition des ressources disponibles. La gestion de ces travaux comportera trois composantes étroitement liées entre elles. La conception sera suivie de l'établissement de plans détaillés, puis des travaux de construction eux-mêmes. Jusqu'à présent, la phase préparatoire de conception a été gérée dans la limite des ressources disponibles, mais la supervision, l'administration et la gestion des phases de préparation des plans et de construction supposent la création d'un groupe de coordination des travaux, au sein de la MANUI, et l'obtention, en sous-traitance, d'un service de gestion des contrats de consultants, pour assurer la qualité de la gestion.

136. Les coûts de la coordination et de l'administration des travaux prévus au titre du Groupe de la coordination des travaux et de ses services de la gestion des contrats de consultants, en sous-traitance, ont été estimés à 6 millions de dollars. Ce chiffre repose sur les besoins estimatifs du Groupe de la coordination des travaux, composé d'un P-5, d'un P-4, de deux P-3 et de deux postes d'agent local à la

MANUI, tous financés comme personnel temporaire, complétés par du personnel temporaire à raison de 48 mois de travail, au niveau des agents locaux, pour la durée des travaux. Les coûts résultant des services de gestion de contrats des consultants seraient de 4 millions de dollars, sur la base des besoins estimés à une équipe de 10 personnes, dont 6 administrateurs recrutés sur le plan local, des architectes, des ingénieurs, des métresseurs et autres spécialistes indispensables, et 4 membres du personnel d'appui.

137. Le service de gestion des consultants s'occupe du contrôle des travaux, du respect des calendriers et de la mesure de la performance. Il s'agit de fournir à l'ONU des services consultatifs et administratifs de qualité professionnelle, et le personnel de ce service rendra compte directement au Groupe de coordination des travaux.

138. Les modifications apportées aux plans seront étudiées et contrôlées par l'équipe d'approbation des plans, qui sera responsable du respect des spécifications, et par des principes rigoureux visant à éviter un alourdissement des paramètres des travaux, après l'achèvement de la phase de préparation des plans. L'équipe d'approbation des plans sera composée de représentants de la MANUI, des Départements des affaires politiques, de la sûreté et de la sécurité, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, et les changements demandés seront renvoyés au Groupe de coordination des travaux pour examen.

139. La réalisation de l'ouvrage restera soumise à un audit interne et externe pendant toute la durée des travaux; une évaluation et un bilan supplémentaires auraient lieu au besoin de façon occasionnelle.

XIV. Prévisions de dépenses préliminaires

140. Les estimations préliminaires de coûts sont déterminées sur la base d'un examen des besoins de locaux et de la taille et du type de bâtiments nécessaires. La superficie allouée a été déterminée en fonction de cet examen, et du souci d'assurer l'adéquation du bâtiment à son objet.

141. Les coûts de construction ont été déterminés en prenant en compte le type de structure à prévoir dans chaque cas et le niveau de protection qui devra être assuré aux occupants de chaque bâtiment. Les bâtiments placés sous le niveau de protection III seront suffisamment solides à cet effet, ce qui fait que le coût au mètre carré sera beaucoup plus élevé que dans le cas des bâtiments construits selon des normes de protection moins élevées.

142. Un ordre de grandeur de 190 millions de dollars a été avancé (voir tableau 5), et il est à noter qu'il s'agit là d'estimations préliminaires sujettes à révision en fonction du coût des matériaux de construction et de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité en Iraq. En outre, ces estimations comportent une réserve pour imprévus de 15 %, dans la phase de la conception et de la planification, et de 20 % dans la phase de construction.

Tableau 5
Répartition des prévisions de dépenses
 (En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante du projet</i>	<i>Fourchette</i>
Phase de la conception	
Coûts de l'établissement des plans du nouveau bâtiment	10,0-15,0
Provisions pour imprévus (15 %)	2,25
Total partiel	12,25-17,25
Phase de la construction (services et matériaux)	
Locaux à usage de bureaux et logements	57,1
Ateliers et magasins	16,0
Équipements pour le bien-être du personnel	6,5
Infrastructure et travaux de viabilisation (distribution d'électricité, adduction d'eau, câblage, sécurisation du périmètre)	28,8
Total partiel	108,4
Fournitures et matériel	
Fournitures et matériel (dont 5,4 millions de dollars pour l'achat de matériel de sûreté et de sécurité)	8,0
Matériel médical	0,7
Autres fournitures, services et matériel	0,8
Total partiel	9,5
Équipements de communication et informatique	6,6
Provisions pour imprévus (construction) (20 %)	24,9
Total partiel	31,5
Dépenses diverses	
Coordination, supervision et gestion des travaux et frais de voyage	2,2
Service de la gestion des contrats des consultants (contrôle du projet, respect du calendrier et mesures de la performance).	4,0
Provisions pour garantie d'exécution du contrat.	10,0
Provisions pour inflation et fluctuation du taux de change, 2,5 % par an.	7,3
Total partiel	23,5
Total	185,15-190,15

XV. Dépassement de coûts et gestion des risques

143. Alors que de nombreux facteurs peuvent expliquer des retards dans la construction et entraîner des dépassements de coûts, la hausse des prix des matériaux de construction, des inexactitudes dans les devis, une budgétisation incomplète ou imprécise, des provisions pour imprévus insuffisantes, la complexité

même des travaux et des procédures et décisions sont les principales causes d'éventuels dépassements de coûts. Les retards, de leur côté, sont dus surtout à des modifications apportées aux plans, à une médiocre productivité du travail et à une planification insuffisante. L'approche « traditionnelle » dans le secteur de la construction est celle qui pose le risque le plus grand, étant donné que le coût de chaque ouvrage est déterminé pendant sa conception et non pas lors de l'appel d'offres. La qualité ne peut être imposée ou garantie durant cette phase de l'appel d'offres; au contraire, la qualité doit être une partie intégrante de la conception et du processus de construction.

144. La construction à Bagdad d'un nouveau bâtiment de l'ONU pour la MANUI se heurtera aux facteurs limitatifs traditionnels concernant les paramètres des travaux, le calendrier et le coût. Cependant, le contrat du maître d'œuvre permettra de répondre en partie à ces difficultés en établissant avec précision des objectifs et la façon de les atteindre. En outre, des audits financiers et des audits de contrôle de la qualité peuvent être menés au cours de la construction, de façon que dès que des problèmes sont détectés, des fonds peuvent être immédiatement débloqués et les problèmes peuvent être corrigés. Les mesures précises proposées pour prévenir chacune des causes potentielles des dépassements de coûts et des retards sont les suivantes :

- a) Le devis préliminaire est considéré comme le milieu de la fourchette de prévisions de dépenses, et peut être modérément augmenté ou diminué;
- b) Une provision pour imprévus de 15 % concernant la phase de la conception doit être incluse dans les prévisions de dépenses, pour absorber les modifications de coûts susceptibles d'intervenir durant la phase de la conception;
- c) Une provision pour imprévus de 20 % pour la phase de la construction a été incluse pour tenir compte du fait que la construction, à Bagdad, se fait dans des conditions de sécurité extrêmement limitatives;
- d) La phase de la conception aboutira à la publication de tous les coûts, notamment les dépenses relatives à l'obtention de services n'entrant pas dans les plans, comme la spécification des matériaux et la préparation de la documentation;
- e) Les modifications apportées à la conception seront examinées et contrôlées par l'équipe d'approbation des plans qui sera responsable et s'assurera que les plans répondent bien aux besoins, étant entendu qu'il est impératif d'éviter de modifier sensiblement les paramètres après l'achèvement des plans;
- f) Les travaux seront administrés et gérés par un groupe de coordination des travaux, composé de fonctionnaires des Nations Unies qualifiés. Le groupe de coordination des travaux sera situé à Bagdad;
- g) Les travaux seront supervisés au nom des Nations Unies par un service de gestion des contrats des consultants, qui veillera à la qualité des services de gestion, notamment le respect du calendrier et de la mesure de la performance; ce service rendra compte au maître d'œuvre;
- h) Un système d'établissement de rapports et d'informations sera mis en œuvre pour contrôler les coûts des travaux et des rapports financiers seront remis régulièrement;
- i) Les paiements seront effectués, sur présentation d'un certificat de bon achèvement des travaux, par le groupe de coordination des travaux.

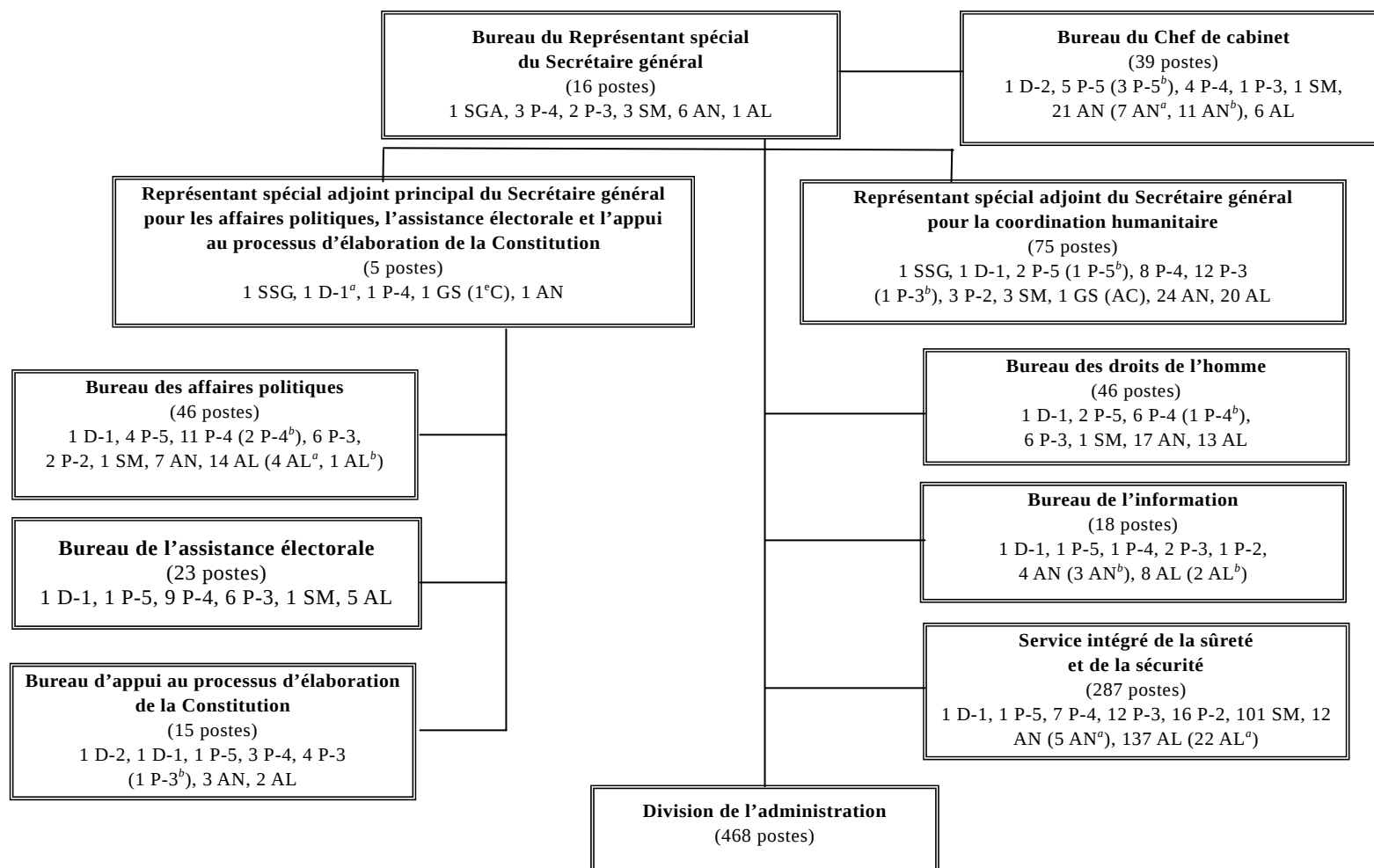
145. Avec un marché unique de conception et construction, le coût, le calendrier et la qualité peuvent manifestement être définis avec précision et de façon équilibrée. Chacune des composantes du risque peut être gérée par la partie la mieux placée à cet effet. Les modifications apportées à la commande en raison d'erreurs dans les plans ou d'erreurs de spécifications sont éliminées, car la correction de ces erreurs incombe non pas au maître d'ouvrage mais au maître d'œuvre. Les modifications en cours de route, en raison d'erreurs ou d'omissions, sont ainsi essentiellement éliminées, car le maître d'œuvre est responsable de l'établissement des plans et des spécifications et des travaux de construction eux-mêmes, le résultat devant être un bâtiment qui fonctionne.

146. Le cahier des charges est présenté dans l'appel d'offres; pour cette raison, les offres seront présentées en fonction de diverses solutions envisagées pour la conception et le coût, qui représenteront les résultats de la réflexion de plusieurs maîtres d'œuvre possibles, ce qui permettra au maître d'ouvrage de mieux gérer le risque financier associé au projet.

Annexe I

Organigrammes

A. Services fonctionnels

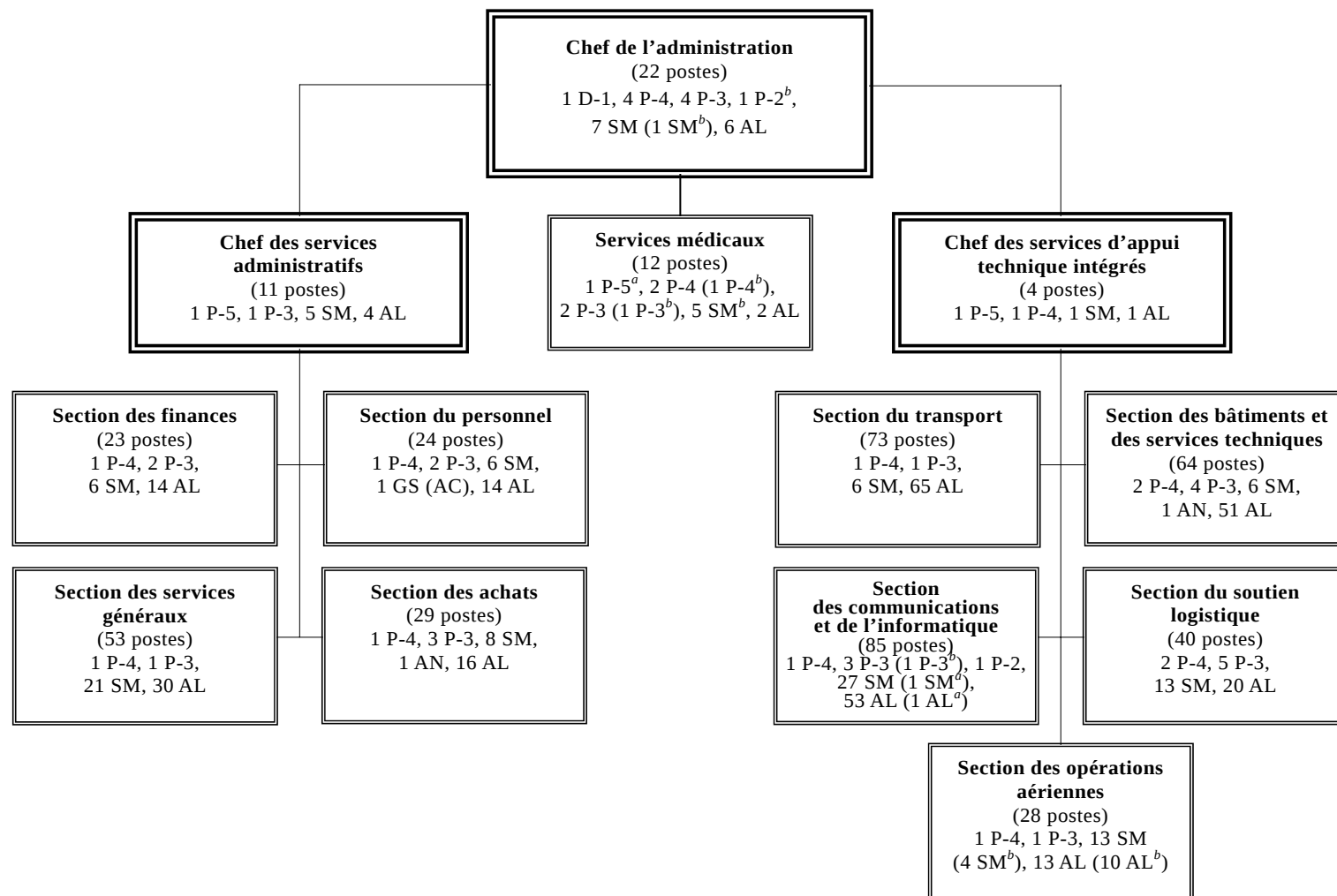


Abréviations : AL : agent local, AN : administrateur recruté sur le plan national, SM : agent du Service mobile.

^a Postes nouveaux.

^b Postes redéployés.

B. Services administratifs



Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

^a Postes nouveaux.

^b Postes redéployés.

Annexe II

Récapitulation des propositions de redéploiement de postes

Bureau du RSSG	Bureau du Chef de cabinet	Bureau des affaires politiques	Bureau de l'appui au processus d'élaboration de la Constitution	Bureau du RSSG adjoint, Affaires humanitaires	Bureau de l'information	Bureau des droits de l'homme	Bureau du Chef de l'administration	Section des communications et de l'informatique	Section du soutien logistique	Services médicaux	Section des opérations aériennes
Bureau du RSSG	3 P-5	1 P-4 1 AL			2 AL						
Bureau des affaires politiques	9 AN			1 P-5							
Bureau de l'assistance électorale	1 P-3	1 P-4	1 P-3	1 P-3							
Bureau de l'appui au processus d'élaboration de la Constitution											
Bureau des droits de l'homme	1 AN										
Service intégré de la sûreté et de la sécurité						1 P-4	1 P-2	1 SM		1 P-3 4 SM	
Bureau du Chef de l'administration										1 P-4 1 SM	
Services médicaux	1 AN										
Section du transport									2 SM 2 AL		
Section du soutien logistique								1 P-3			8 SM 11 AL

Abréviation : RSSG = Représentant spécial du Secrétaire général.